

Recherche-action sur la situation des mineurs non
accompagnés marocains

Avril 2018

Rapport établi sur la base de données recueillies lors de missions
effectuées au Maroc, en Espagne et en France
entre décembre 2017 et avril 2018

Trajectoires

Trajectoires est une association qui mène des recherches actions¹ auprès de migrants en situation de vulnérabilité. Son rôle est d'établir des diagnostics afin de proposer des modalités d'accompagnement adaptées auprès des publics rencontrés.

En complément du projet d'accompagnement social initié par le CASP (Centre d'Action Sociale Protestant) sur les MNA² marocains présents dans le 18^{ème} arrondissement, la ville de Paris a souhaité améliorer sa connaissance du public, de la problématique et nourrir son action de recommandations complémentaires afin de structurer la réponse collective à proposer aux jeunes. L'association Trajectoires a donc été sollicitée pour :

- Comprendre les raisons de la venue de ces jeunes en France;
- Identifier la ou les spécificités du projet migratoire;
- Proposer un schéma d'accompagnement mieux adapté au profil de ces jeunes.

Dans le cadre de cette mission, plusieurs axes ont été établis :

- Établir si d'autres territoires en France connaissent ce phénomène ;
- Établir le parcours migratoire et recenser les bonnes pratiques auprès de ce public dans d'autres pays européens (Espagne...) ;
- Identifier les acteurs en France et en Europe en contact avec ce public ;
- Travailler avec le pays d'origine afin d'enrichir la connaissance sur ce public.

L'équipe

L'équipe est constituée d'Alexandre Le Clève et d'Olivier Peyroux. Juriste et sociologue de formation, ils travaillent depuis plus de 10 ans sur cette thématique au sein d'associations et d'organismes publics en France et à l'étranger.

Des interprètes en arabe et en espagnol ont également participé à cette recherche.

¹ La recherche-action est une méthode qui permet, à partir d'un recueil de données collectées auprès d'une population, de mobiliser les dynamiques internes (propres au groupe étudié) et d'élaborer des outils d'accompagnement afin de dynamiser le changement social.

² Mineurs Non Accompagnés. La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a rappelé la notion de « mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille » au sein de l'article L. 221-2-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Table des matières

L'équipe.....	2
Synthèse	4
Précisions sur le public ciblé.....	10
Méthode et collecte d'informations.....	11
I/ Historique du phénomène.....	13
II/ Les raisons du départ du Maroc.....	17
III/ La remontée vers le nord ou une migration sans objectifs précis.....	21
IV/ La situation en Espagne.....	26
V/ La situation en Suède.....	33
VI/ Risque de radicalisation	36
VII/ Apparition du phénomène en France.....	37
VIII/ Situation à Paris.....	42
IX/ Déplacements en Europe : entre prises en charge et délinquance.....	47
X/ Traite des êtres humains	50
XI/ Recommandations.....	53
Bibliographie	56
Annexe : Liste des personnes avec qui nous nous sommes entretenues.....	56

Synthèse

En complément du projet d'accompagnement social opéré par le CASP auprès de jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA) marocains présents dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, la ville de Paris a mandaté Trajectoires afin de mener une étude visant à améliorer sa connaissance d'un public présentant des caractéristiques rendant leur accompagnement social complexe.

Précisions sur le public observé à Paris

L'objet de l'étude n'est pas la question de l'ensemble des mineurs non accompagnés marocains présents en France. Il s'agit de jeunes voire très jeunes³ marocains (ou algériens mais se présentant comme marocains), poly-consommateurs de substances psychotropes (benzodiazépines, cannabis, solvants, ecstasy, etc.) exposés à de nombreux dangers car se livrant à des activités délinquantes fréquentes (vol à l'arraché, cambriolage, deal) et pouvant pratiquer des activités dangereuses (prostitution). Ces jeunes présentent de multiples carences affectant leur capacité de socialisation et générant de la violence, tant vis-à-vis de leurs pairs que vis-à-vis des adultes. Ces enfants souffrent également de pathologies liées à l'errance (gale et affections cutanées), aux consommations (états de manque) ainsi qu'aux multiples défauts de soins (maux de dents, blessures superficielles s'aggravant suite à des infections). L'errance prolongée, la violence et les consommations excessives affectent les compétences psycho-sociales de ces adolescents. Cette problématique, inédite par certains aspects, déborde les dispositifs classiques de protection de l'enfance qui s'avèrent bien souvent inopérants.

Nous pouvons estimer qu'entre 40 et 70 de ces mineurs passent, errent et « travaillent » chaque jour dans le quartier de la Goutte d'Or. Les observations des acteurs confirment des arrivées et des départs continus. De février 2017 à février 2018, environ 300 MNA marocains seraient passés par la Goutte d'or.

³ A partir de 10 ans

Des origines sociologiques qui se caractérisent par des contextes familiaux complexes

La grande majorité des MNA marocains ne sont pas des enfants des rues tels que nous les rencontrons dans les grandes villes marocaines. Ces derniers ont en effet rarement les ressources, y compris sur le plan physique, pour escalader les barrières de sécurité hautes de parfois sept mètres bordant les enclaves espagnoles sur le continent africain. Se cacher dans des camions ou payer des passeurs constituent également des obstacles que les enfants des rues des grandes villes marocaines, sans ressource ni soutien, ne semblent pas être en mesure de surmonter.

La plupart des MNA que l'on rencontre à Paris ou ailleurs ont quant à eux une famille. Si les mois voire les années d'errance font que les liens sont distendus ou rompus, les jeunes préférant taire à leurs proches la réalité de leur situation, ils disposent également de ressources sociales, physiques et matérielles pour entreprendre leur voyage.

Provenant de quartiers périphériques de Tanger, de Fès et de Casablanca, ces mineurs ont souvent été négligés ou délaissés par leur famille. Leurs mères sont souvent employées de l'industrie textile ou de l'agro-alimentaire. Elles travaillent près de 12 heures par jour pour un salaire modique. De nombreuses femmes ont quitté le milieu rural et leur famille proche pour s'installer dans un environnement urbain, au sein duquel surviennent des situations de remariage ou bien la naissance d'enfants hors mariage dont le statut social au Maroc demeure incertain. Éloignées de leurs proches, ces femmes se retrouvent rapidement dépassées par certains comportements de leurs pré-adolescents fragilisés par des recompositions familiales où leur place est difficile à trouver, ou bien négligés du fait de leur naissance hors mariage. Ces enfants rencontrent ainsi des difficultés quotidiennes qui nuisent entre autres à leur assiduité scolaire.

Des projets de départ élaborés pour fuir une situation sociale complexe, encouragés par des récits de pairs

Avant de quitter le foyer familial, ces mineurs se retrouvent en petits groupes sur des parkings ou des terrains vagues. Beaucoup consomment des stupéfiants⁴ et commencent à voler des portables pour payer leurs consommations. Les projets de départs pour l'Europe sont évoqués, nourris par les nouvelles reçues de jeunes partis plus tôt. Lorsqu'ils se décident à partir, ils descendent un soir, en groupe, dans les ports de Tanger ville, Melilla et Ceuta pour tenter de passer sur le continent européen en se cachant dans un camion ou un camping-car.

⁴ Les autorités locales avancent le chiffre de 60% de consommateurs réguliers parmi ces jeunes.

Cette appétence des jeunes pour l'Europe, quel que soit leur profil, s'explique par leur perception d'un avenir au pays qu'ils jugent bouché, mais aussi par un désir d'accéder à un statut social mis en scène quotidiennement sur les réseaux sociaux par leurs amis et connaissances partis en Europe⁵.

Leur projet migratoire peut se lire comme une fuite de problématiques non réglées au pays : conflits familiaux, rejet suite à un remariage, déscolarisation, addiction, difficultés de socialisation, etc. La migration est alors vécue comme un moyen de régler l'ensemble de ces problèmes. Or, le parcours migratoire qu'ils entreprennent, ne fait que rajouter de nouvelles problématiques à celles de départ : abus sexuels fréquents, ancrage dans la délinquance, poly-toxicomanie. Enfin, la détérioration parfois irréversible de liens familiaux à l'origine fragiles, renforce également les souffrances de ces enfants.

L'Espagne : d'une destination à un point de passage pour l'Europe occidentale et septentrionale

Les premiers MNA marocains sont arrivés en Espagne à la fin des années 90. Leur venue peut s'expliquer par une adaptation de la stratégie migratoire suite aux renvois au Maroc d'adultes en situation irrégulière.

A partir de 2008 les profils des MNA et les destinations se diversifient. La crise immobilière en Espagne et l'augmentation spectaculaire du taux de chômage ont rendu le pays de moins en moins attractif. Le secteur de la construction qui employait une main d'œuvre immigrée abondante est quasiment à l'arrêt, obligeant les étrangers (comme les Espagnols) à de nombreux départs vers d'autres pays d'Europe. C'est dans ce contexte, que les mineurs marocains non accompagnés vont alors faire leur apparition dans d'autres pays européens. En 2010, leur présence est signalée par les autorités des villes de Milan et de Turin ; en 2012 à Bruxelles et à Berlin ; en 2013 à Stockholm, Malmö et Göteborg ; en 2015 à Hambourg, Francfort, Menahem mais aussi en Norvège au Pays-Bas, au Danemark, en Finlande et plus récemment en Suisse.

Présence et passages dans différentes villes françaises : des phénomènes confirmés mais qui restent mal identifiés

⁵ “¡Solo valiente!” Los menores que migran solos de Marruecos a Cataluña. Empez Vidal, Núria

Si l'arrivée à Paris de MNA marocains est relativement récente (2016), leur présence dans d'autres régions en France est établie depuis plusieurs années. Les départements du Sud-Ouest, frontaliers de l'Espagne, ainsi que ceux du Sud-Est (Hérault, Bouches du Rhône) connaissent des situations similaires. La plupart des mineurs circulent d'une ville à l'autre sans que les services de protection de l'enfance et de la PJJ réussissent à les identifier en raison de cette mobilité et des différents alias que ces mineurs utilisent. Les jeunes passés par Paris déclarent faire des allers-retours fréquents avec Montpellier, Lille ou Marseille.

L'attraction de la Goutte d'Or à Paris : opportunités économiques et ancrage dans l'errance

Fin novembre 2016, une vingtaine de mineurs est arrivée à Paris. De février 2017 jusqu'à ce jour, leur nombre varie quotidiennement entre 40 et 70. Bien que moins nombreux que d'autres groupes de MNA dans Paris, ces mineurs sont extrêmement visibles en raison de leur jeune âge (certains semblent avoir à peine une dizaine d'années), de leur consommation de colle et de solvant⁶ et des comportements liés à leur errance et à ces consommations (blessures, air hagard, jeux dangereux). Beaucoup pratiquent des activités délinquantes régulières : vols à la portière, vols de téléphones portables, vols à l'arrachée, cambriolages, etc. Parmi les quelques 300 jeunes marocains passés par la Goutte d'or, on distingue deux catégories : d'une part des jeunes installés depuis plus d'un an pouvant avoir une certaine emprise sur les nouveaux venus, et d'autre part des mineurs de passage primo-arrivants ou pratiquant des allers-retours avec d'autres villes et ayant des profils variés. Le groupe présent depuis plus d'un an est surtout composé de majeurs qui continuent à se déclarer mineurs, davantage ancrés dans la délinquance. Ils vivent dans des squats du 18^{ème} et du 19^{ème} arrondissement de Paris. Ils sont surtout spécialisés dans les cambriolages et utiliseraient probablement les plus jeunes garçons primo-arrivants et/ou de passage pour leurs activités délinquantes, renforçant la vulnérabilité de ces derniers.

Entre demandes de protection et activités de survie économique : une errance européenne guidée par des choix et des contraintes

Ces mineurs ont acquis une certaine expérience d'une mobilité européenne qui leur permet de faire des choix entre d'une part les différents types de prise en charge

⁶ Le mode de consommation le plus courant consiste à verser quelques gouttes du produit dans un sac de plastique puis placer le contour de l'embouchure du sac sur la bouche et sur le nez pour en inhaler les émanations (vapeurs).

proposés par les institutions de protection de l'enfance des pays respectifs, perçus comme des services, et d'autre part les opportunités pour faire de l'argent. Ils sont en lien avec de petits groupes criminels locaux, qui leur sous-traitent une partie de la délinquance et du risque pénal. Les types de délits sont similaires dans toutes les régions observées : vols de téléphones portables, vols à l'arraché, cambriolages, vente de drogues.

L'errance comme facteur de risque d'exploitation et de Traite des Etres Humains

Ces mineurs oscillent entre actes contraints, sous-traitance de délinquance et opportunisme. Si la question de la traite des êtres humains doit se poser, elle demeure difficile à prouver en l'absence d'une organisation criminelle unique. Ces mineurs semblent davantage connaître des exploitations temporaires plutôt que continues, consistant en des contraintes au vol et à la vente de drogue. Lors des interpellations et des retenues, les jeunes ne donnent aucune information, craignant des représailles ou ne souhaitant pas bénéficier d'une protection en France. Ces formes d'exploitation, dissimulées par des mineurs apparaissant par conséquent seulement comme des auteurs d'actes de délinquance, ne sont donc pas toujours connues des policiers.

Par ailleurs, ces mineurs font preuve d'une certaine autonomie dans leurs déplacements. Toutefois, la durée des « séjours », leur anticipation et leur préparation interpellent. Certains jeunes évoquent en effet des dates de départ et de retour précises ce qui contraste avec la désorientation spatiale et temporelle qui caractérise des périodes de présence sur le secteur de la Goutte d'Or à Paris. Ces éléments pourraient ainsi indiquer que les mineurs se déplacent à la demande de tiers.

Obstacles à la prise en charge et pistes de contournement

La difficulté majeure du travail avec ces jeunes tient à leur mobilité. En 3 ans certains, sont passés par plus de 15 villes en Europe. Les situations sur lesquelles nous avons travaillé démontrent pourtant que, dans la très grande majorité des cas, ces jeunes ont adhéré à une ou plusieurs mesures de prise en charge. Une grande partie est restée plusieurs mois dans des foyers en Espagne afin de démarrer la procédure qui impose aux services en charge de la protection de l'enfance la demande d'un titre de séjour pour tout mineur étranger en danger sur le territoire. Beaucoup sont aussi passés par la Suède et ont été placés en famille d'accueil, des centres sécurisés, des appartements partagés avec présence d'éducateurs. L'organisation d'un travail d'échange concernant le suivi social de ces jeunes au niveau national, européen et marocain constitue une réelle piste d'amélioration. Cela permettrait de pouvoir attribuer à ces jeunes une identité partagée, de travailler sur

leur parcours, en entrant en lien, si cela se révèle pertinent, avec leur famille. A court terme, la présence de jeunes enfants ancrés dans l'errance et présentant des poly-toxicomanies, pose néanmoins la question de l'adaptation des structures d'accueil et de protection de l'enfance en France.

Précisions sur le public ciblé

L'objet de l'étude n'est pas la question de l'ensemble des MNA marocains présents en France. Il s'agit de jeunes voire très jeunes⁷ marocains (ou algériens pouvant se présenter comme marocains) en situation de poly-consommation de substances psychotropes (benzodiazépines, cannabis, solvants, ecstasy, etc.) exposés à de nombreux dangers car se livrant à des activités délinquantes fréquentes (vol à l'arraché, cambriolage, deal) et pouvant pratiquer des activités dangereuses (prostitution). Ces jeunes présentent de multiples carences affectant leur capacité de socialisation et générant de la violence, tant vis-à-vis de leurs pairs que vis-à-vis des adultes. Ils présentent fréquemment de nombreuses blessures, parfois superficielles mais pouvant s'aggraver suite à des infections, parfois plus sérieuses, mais également des pathologies liées à l'errance (gale et affections cutanées), aux consommations ainsi qu'au défaut de soins (maux de dents). Du fait d'une errance prolongée et de consommations excessives, qui éprouvent les ressources psycho-sociales de ces mineurs, les dispositifs de protection de l'enfance classiques s'avèrent bien souvent inopérants.

Le profil jusque-là majoritaire du mineur non accompagné mandaté par la famille pour assurer un revenu complémentaire n'est plus prépondérant. Les motifs de migration des enfants se diversifient, en raison des changements structurels économiques et sociaux du Maroc.

⁷ A partir de 10 ans

Méthode et collecte d'informations

Ce travail a été réalisé entre décembre 2017 et avril 2018.

Cette étude est la synthèse :

- Des entretiens avec les mineurs, dans leur langue d'origine ou une langue qu'ils maîtrisent;
- Des observations directes sur le site afin de mieux appréhender les situations et les dynamiques entre les divers groupes;
- De la mobilisation des connaissances existantes sur les situations géopolitiques et de réseaux institutionnels et associatifs dans les pays d'origine et dans les pays de transit et/ou de destination;
- Des entretiens avec les chercheurs et associatifs intervenant sur la thématique;
- Des entretiens avec certains acteurs publics directement concernés par l'accompagnement et la prise en charge des mineurs;
- L'étude de documents ressources : articles de journaux, documentation scientifique, rapports, etc.



Dans notre méthodologie, les entretiens menés auprès des jeunes sont essentiels. Cela nécessite de pouvoir entrer en relation avec eux soit sur les lieux dit de vie soit sur les lieux dit d'activités.

Sur ces derniers, les activités délinquantes et/ou de consommation créent un contexte rendant impossible la création de lien.

Les entretiens doivent donc être menés dans un cadre propice à l'échange, dans un moment où les jeunes se posent, l'objectif étant de récolter le maximum d'informations, de comprendre leurs parcours et leurs aspirations, mais également de « qualifier » les formes d'emprise auxquelles ils peuvent être soumis.

Plusieurs solutions ont ainsi été envisagées :

- Interviewer les jeunes pris en charge actuellement : nous avons pu rencontrer 3 jeunes⁸, pris en charge par l'ASE. La multiplication des temps de rencontre a facilité l'accroche ;
- Interviewer des jeunes ayant abandonné toute activité délinquante ;
- Rencontrer des jeunes encore incarcérés ;
- Aller à la rencontrer les jeunes sur leurs squats ;
- S'entretenir avec des jeunes de retour au Maroc ;
- Interroger des jeunes vivant dans un pays européen (Suède, Espagne...).

Les données ont été récoltées en darija⁹ sur la base d'un guide d'entretien semi-directif qui comporte l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension des trajectoires migratoires des jeunes marocains identifiés:

- Origines et causes de la migration ;
- Parcours migratoires ;
- Projet migratoire ;
- Relation entre les groupes présents en Bretagne et la région parisienne ;
- Identification géographique ;
- Autres problématiques (protection de l'enfance, situations d'exploitation, présence d'activités illicites, ...).

⁸ Des jeunes marocains ont pu être pris en charge par le Conseil Départemental du Finistère

⁹ Arabe dialectal parlée au Maroc. Quelques jeunes ont pu s'exprimer en français ou en espagnol.

Ces informations ont été complétées par l'observation sur les sites afin de mieux appréhender les fonctionnements.

Plusieurs missions ont été effectuées dans différentes villes et différents pays :

- En France à Rennes et à Brest ;
- En Espagne à Madrid, Barcelone, San Sébastian, Ceuta et Melilla ;
- Au Maroc à Fès, Tanger, Castillejo, et Rabat.

Des contacts ont été pris avec des autorités et des associations de Suède, Italie, Belgique, Allemagne. En France, des échanges ont eu lieu avec des organisations basées à Montpellier, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Lille, Nantes et Strasbourg.

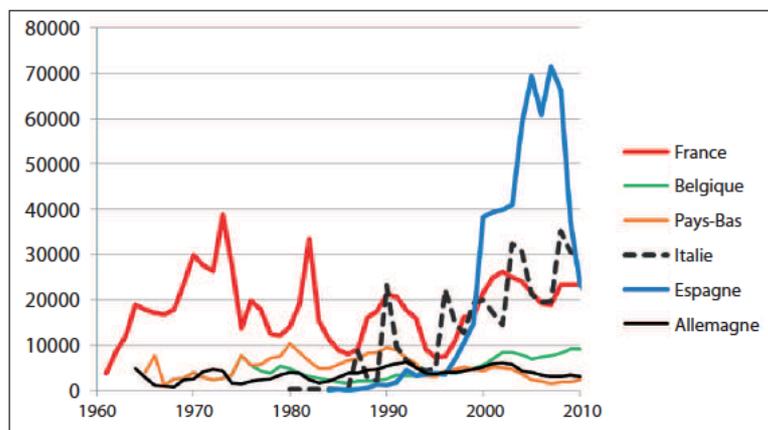
I/ Historique du phénomène

Afin d'appréhender le phénomène des mineurs non accompagnés marocains en Europe, il est tout d'abord nécessaire de revenir sur l'histoire récente de la migration marocaine.

L'arrivée de travailleurs marocains en Europe est ancienne. Elle survient il y a plus d'un siècle, principalement en raison des déficits de main d'œuvre causés par la première guerre mondiale. Le nombre de personnes concernées reste cependant relativement limité. Mais au cours des années soixante, l'essor industriel de l'Europe de l'Ouest et les tensions politiques entre la France et l'Algérie, indépendante en 1962, vont décider plusieurs États européens à privilégier le recrutement de travailleurs marocains au détriment des Algériens. Dès 1963, la France et l'Allemagne de l'Ouest signent des accords de recrutement de main d'œuvre avec le Maroc. En 1964, ce sera au tour de la Belgique puis des Pays-Bas, en 1969. Avec les différentes politiques de regroupement familial, l'immigration marocaine change de nature, d'une migration de travail perçue comme temporaire, elle se transforme en une migration d'installation avec une présence familiale forte. Au début des années 90, dans ces 4 pays (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas) elle atteint un pic. Elle passe de 400 000 personnes en 1975 à 1 million en 1992. La fin des trente glorieuses pousse les États d'Europe de l'Ouest à fermer leurs frontières et à multiplier les contrôles. Le chômage et les difficultés de régularisation créent un mouvement de retour vers le Maroc. Ainsi, entre 1985 et 1995 plus de 300 000 marocains quittent l'Europe de l'Ouest¹⁰.

¹⁰ Cette statistique concerne uniquement la France, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas, elle figure dans le rapport de Mohamed Beriane, Marocains de l'extérieur, Fondation Hassan II pour les Marocains vivant à l'étranger, Rabat, 2013.

Parallèlement à l'installation de ces diasporas marocaines en Europe de l'Ouest, une migration saisonnière s'est développée au milieu des années 80, notamment vers l'Espagne et l'Italie pour l'agriculture et les services à la personne. L'absence de législation sur l'immigration dans ces deux pays permettait, de fait, la libre circulation des travailleurs marocains. A partir de 1990 (Italie) et 1991 (Espagne), l'instauration de visas a modifié le fonctionnement de la migration marocaine. A l'expiration de leur visa saisonnier, de nombreux travailleurs ont fait le choix de rester dans la clandestinité, de peur de ne plus pouvoir revenir dans ces deux pays. Ces situations créeront une précarisation de cette main d'œuvre installée dans la clandestinité, compensée périodiquement par des campagnes de régularisation.



Source : DEMIG C2C database - www.imo.ox.ac.uk

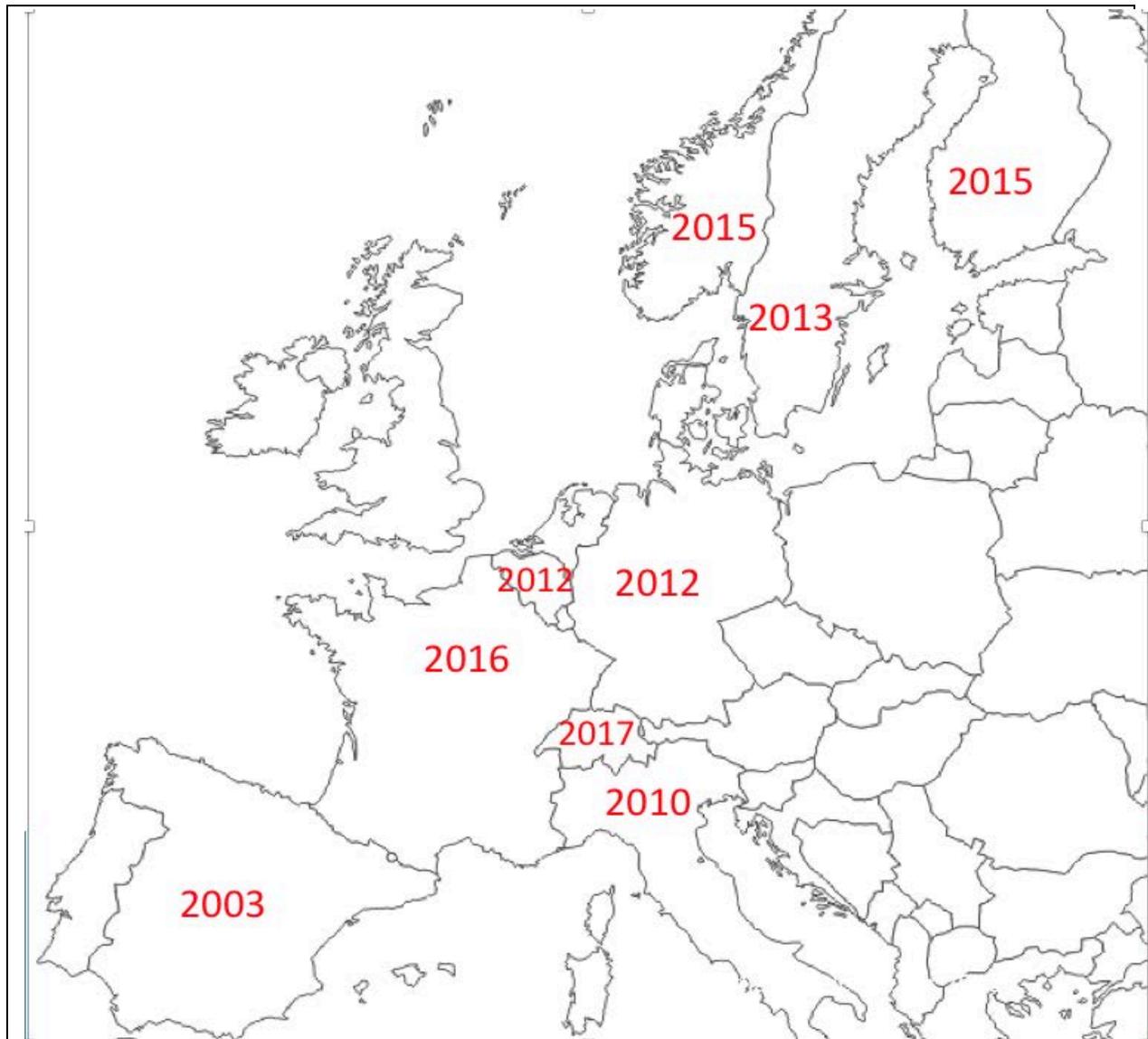
Émigration marocaine vers l'Europe, par principaux pays de destination¹¹

A partir de 2001 et suite aux événements du 11 septembre, la présence des travailleurs marocains en Espagne et en Italie est de moins en moins tolérée. Les autorités développent les contrôles et intensifient les renvois des Marocains en situation irrégulière. Les employeurs privilégient les travailleurs d'Europe de l'Est qui bénéficient de facilités administratives et d'une meilleure réputation. Le 1^{er} janvier 2002, les visas *court séjour* (moins de 3 mois) sont supprimés pour les Roumains et les Bulgares. Ils peuvent donc circuler dans l'espace Schengen sans avoir besoin de faire des démarches consulaires. Ils sont alors de plus en plus nombreux à migrer vers l'Espagne et l'Italie rendant, malgré eux, la situation des travailleurs marocains de plus en plus précaire. C'est justement à partir de 2002 qu'un nombre conséquent de mineurs non accompagnés marocains rejoignent illégalement l'Espagne. Leur

¹¹ Graphique tiré de l'étude de Mohamed Beriane, Marocains de l'extérieur, Fondation Hassan II pour les Marocains vivant à l'étranger, Rabat, 2013

minorité et l'absence d'autorité parentale les rendent inexpulsables. Cette stratégie migratoire vient donc contrer une politique migratoire à l'égard des travailleurs marocains de plus en plus restrictive. Si les premiers MNA marocains sont arrivés en Espagne à la fin des années 90 par leurs propres moyens en utilisant les fameuses *pateras* (barques utilisés pour traverser le détroit de Gibraltar), ces mineurs sont à partir début des années 2000 davantage mandatés par leur famille pour rejoindre un oncle ou un proche et espérer ainsi obtenir des autorisations de séjour. Leur venue correspond à un projet migratoire familial où, en l'absence de possibilité de régularisation des adultes, les familles mandatent leur enfant comme futur soutien de famille.

A partir de 2008 les profils des MNA et les destinations se diversifient. La crise immobilière en Espagne et l'augmentation spectaculaire du taux de chômage ont rendu le pays de moins en moins attractif. Le secteur de la construction qui employait une main d'œuvre immigrée abondante, est quasiment à l'arrêt, obligeant les étrangers (comme les Espagnols) à de nombreux départs vers d'autres pays d'Europe. C'est dans ce contexte, que les mineurs marocains non accompagnés vont alors faire leur apparition dans d'autres pays d'Europe. En 2010, leur présence est signalée par les autorités de la ville de Milan et de Turin ; en 2012 à Bruxelles et à Berlin ; en 2014 à Stockholm, Malmö et Göteborg ; en 2015 à Hambourg, Francfort, Menahem mais aussi en Norvège au Pays-Bas, au Danemark, en Finlande et plus récemment en Suisse. En France, c'est surtout à partir de 2016 que leur présence devient notable.

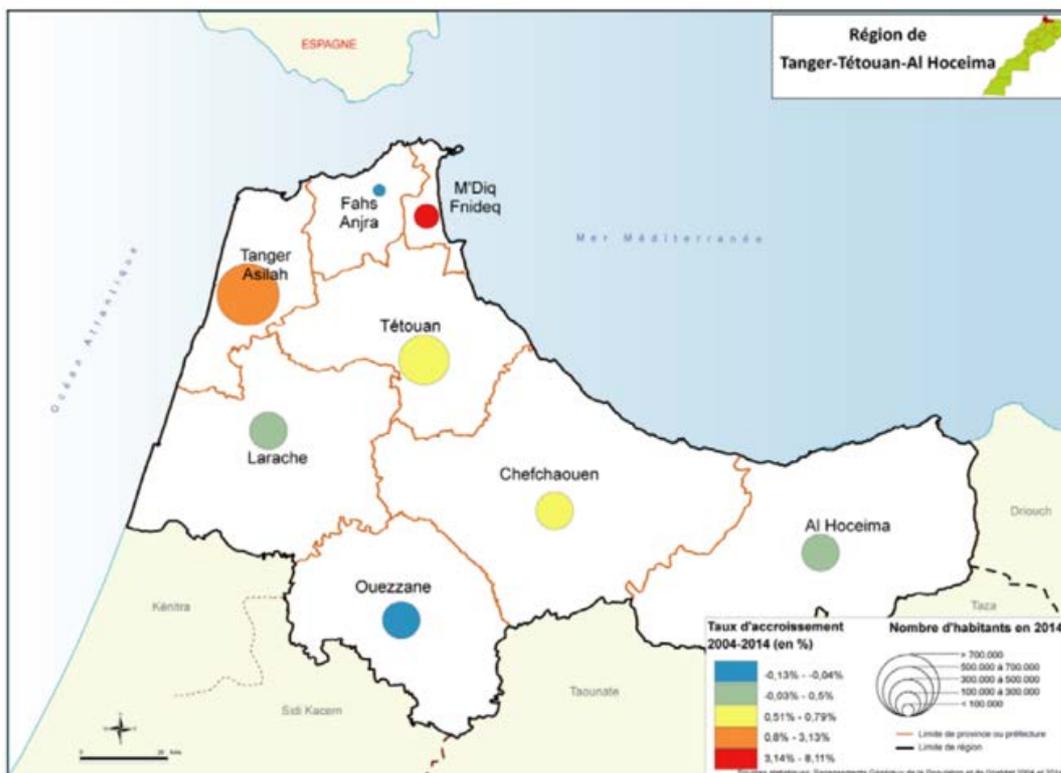


Carte 1 : apparition des mineurs non accompagnés marocains en Europe

II/ Les raisons du départ du Maroc

Un exode rural lourd de conséquences sociales

De manière concomitante, parallèlement aux politiques migratoires restrictives mises en œuvre à la fin des années 90, de nombreuses entreprises délocalisent leurs usines au Maroc dans l'industrie textile, l'automobile ou l'agro-alimentaire. La demande massive d'une main d'œuvre peu qualifiée accélère l'exode rural et le développement de quartiers périphériques autour des grands centres urbains de Tanger, Casablanca ou Fès.



Taux d'accroissement de la population entre 2004 et 2014 dans la région de Tétouan Tanger¹²

L'exemple de Tanger est emblématique de cette transformation. Au début des années 2000, *Inditex (Zara)*, *Mango* et *El Corte Inglés* y délocalisent leurs ateliers de production. Dans la région de Tanger l'industrie textile emploie actuellement près de

¹² Carte provenant du document : « La Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma Monographie générale » Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Direction Générale des Collectivités Locales, 2015.

64 000 salariés¹³, en grande majorité des femmes payées à peine 1,5 euros de l'heure.

D'autres industries, encore plus précaires et toujours très féminisées, comme celle du décorticage de crevettes, y sont aussi très développées. A la différence des ouvrières du textile qui travaillent à l'heure, les personnes sont désormais journalières et payées au poids.

Ce mouvement de délocalisation reposant sur une main d'œuvre à bas coût aux frontières de l'Europe va continuer de s'amplifier les années suivantes. Le port en eaux profondes *Tanger Med*, récemment construit et situé sur un axe commercial stratégique, s'accompagne de la future création d'une mégalopole de l'industrie manufacturière. Le groupe chinois Haite a déjà exprimé sa volonté d'installer une partie de sa production dans ce futur pôle industriel. Si, à long terme, la concurrence entre entreprises offrira, peut-être, des meilleures conditions aux salariés, à moyen terme, les conséquences sociales sont nombreuses et inquiétantes. L'émigration des mineurs marocains en Europe sans véritable perspective en est l'un des symptômes.

Femmes précarisées, enfants délaissés

Cette irruption de la mondialisation dans une société conservatrice et patriarcale rend particulièrement difficile la situation des femmes et de leurs enfants. Beaucoup de ces ouvrières proviennent de familles rurales où le mariage se décide tôt (entre

¹³ Amal Baba Ali, « le Maroc, Atelier géant d'INDITEX » In Les Eco.ma, 5 mai 2016

14 et 16 ans). Ces nouveaux couples qui se connaissent à peine se retrouvent très tôt coupés de leur famille et de leurs proches pour des raisons professionnelles. Quelles que soient les régions du Maroc ces couples viennent s'entasser dans des quartiers tentaculaires à la périphérie des grandes villes. Le quartier 45 à Fès¹⁴ ou les quartiers de Bni Maquada ou de Berchifa à Tanger d'où sont originaires une partie des MNA marocains présents à Paris en sont des illustrations. Malgré une amélioration des conditions de logement¹⁵, le choc entre la ville et le monde rural, les journées de travail harassantes de 12 h et parfois plus, créent de nombreuses situations de divorces, de violences intrafamiliales et d'addictions impactant évidemment les enfants.



Bni Maquada Tanger mission Trajectoires Février 2018

Les cas de divorces, de remariage ou d'enfants nés hors mariage sont conséquents, alors que sur le plan législatif, l'avortement demeure interdit.

Jusqu'en 2004, l'absence de mariage empêchait la reconnaissance légale de l'enfant. Il ne pouvait obtenir de livret de famille. Par la suite un état civil spécial pour

¹⁴ La majorité de MNA marocains originaires de Fès proviennent des quartiers de sidi Boujida, Sarij Gnawa, Bab Ftouh et de la médina voir le rapport **María Antúnez Álvarez Nora Driss Cotilla Rosa García Rodríguez Sara Olcina Vilaplana** *De niños en peligro a niños peligrosos: una visión sobre la situación actual de los menores extranjeros no acompañados en Melilla*, Mellila, 2016.

¹⁵ Ces quartiers périphériques étaient auparavant des bidonvilles.

les enfants hors mariage a été établi. L'enfant recevait alors un livret de famille rouge, ce qui avait tendance à le stigmatiser par rapport aux autres enfants. Actuellement cette question demeure en suspens. L'enfant hors mariage peut porter le nom du père de sa mère, seulement si ce dernier y consent. Quant au père de l'enfant, la reconnaissance de paternité à travers un test ADN n'est pas synonyme de filiation, ce qui le prive d'héritage. Le père peut d'ailleurs refuser de reconnaître l'enfant, même si un test ADN prouve le lien de paternité. La cour suprême du Royaume a tranché : en l'absence de noces la filiation juridique n'est pas reconnue. C'est donc à l'administration de donner un nom à l'enfant. Les enfants hors mariage continuent donc d'avoir un statut social précaire.

Rêve d'Europe

Dans ces nouveaux quartiers, les équipements en faveur de la jeunesse sont peu développés par rapport aux besoins. Quelques efforts ont été entrepris par les autorités avec la création de centres sociaux, cependant leur capacité d'accueil reste très limitée. Les constats sont les mêmes concernant les équipements sportifs, les transports publics, les espaces culturels, etc.

Livrés à eux-mêmes la majorité du temps, ces jeunes se retrouvent en petits groupes sur des parkings ou des terrains vagues. Beaucoup consomment des stupéfiants, comme nous l'ont indiqué les autorités locales, avançant même le chiffre de 60% de consommateurs réguliers parmi ces jeunes. Le soir, ils descendent en groupe au port de Tanger ville pour tenter de passer en Europe en se cachant dans un camion ou un camping-car.

S'agissant des autres grandes villes du Maroc, des phénomènes similaires de groupes de jeunes sont observés. Ils se déplacent de ville en ville. Certains décident au bout d'un moment de tenter leur chance en Europe.

Pour les jeunes des localités rurales, la problématique n'est pas forcément très différente même si les conduites à risque sont moins nombreuses. Eux aussi cherchent, pour échapper à un avenir jugé déterminé, à tenter le *riski*¹⁶.

Cette appétence des jeunes pour l'Europe, quels que soient leur profil, s'explique par leur perception d'un avenir au pays qu'ils jugent bouché mais aussi d'un désir d'accéder à un statut social mis en scène quotidiennement sur les réseaux sociaux par leurs amis et connaissances partis en Europe¹⁷.

¹⁶ Expression utilisée par ces adolescents provenant de l'anglais *risky* synonyme d'aventure, de voyage initiatique voire de passage vers l'âge adulte.

¹⁷ "¡Solo valiente!" Los menores que migran solos de Marruecos a Cataluña. Empez Vidal, Núria

Fuir par la migration

Contrairement à nos impressions de départ, nous avons constaté lors de nos recherches que la grande majorité des MNA marocains ne sont pas des enfants des rues comme on peut les rencontrer dans les grandes villes marocaines. Ces derniers ont rarement les ressources, y compris sur le plan physique, pour escalader des barrières de sécurité toujours plus hautes, se cacher dans des camions ou pour payer des passeurs. La plupart des MNA que l'on rencontre à Paris ou ailleurs ont une famille, mais il est fréquent que les liens soient rompus, ou se soient distendus, les jeunes préférant taire la réalité de leur situation.

Les mineurs que l'on voit en Espagne en France et dans de nombreux pays d'Europe, qui restent généralement peu dans les structures de protection de l'enfance, ont en commun un projet migratoire qui peut se lire davantage comme une fuite de problématiques non réglées au pays : conflits familiaux, rejet suite à un remariage, déscolarisation, addiction, difficultés de socialisation, etc. La migration est alors vécue comme un moyen de régler l'ensemble de ces problèmes. Or, le parcours migratoire qu'ils entreprennent, nous y reviendrons, ne fait que rajouter de nouvelles problématiques à celles de départ : abus sexuels fréquents, ancrage dans la délinquance, poly-toxicomanie.

Pour tenter de restaurer leur image auprès de leurs pairs, ces jeunes, à travers les réseaux sociaux, se mettent en scène en affichant leur réussite matérielle à travers l'achat de vêtements coûteux et/ou leur « carrière » délinquante en dévoilant des liasses de billets. Ou encore adoptant des poses et des discours évoquant l'univers de la Mafia. Quant à leur famille, ils envoient de l'argent à la maison pour, comme ils l'expliquent, « sauver leur maman » et tenter de transformer leur image d'enfants rejetés et sans avenir, en protecteur de la famille. Que ce soit pour leurs pairs ou leur famille, le gain d'argent à tout prix est souvent le seul moyen de maintenir l'illusion d'une reconnaissance sociale.

III) La remontée vers le nord ou une migration sans objectifs précis

Les passages par les enclaves

Melilla

Melilla est une ville autonome espagnole située sur la côte nord-ouest de l'Afrique, en face de la péninsule Ibérique.

Même si la frontière est sécurisée par une double clôture de 6 mètres de haut, beaucoup de mineurs marocains y transitent pour remonter vers le Nord de l'Europe.

Selon le rapport établi par l'association Harraga en 2016¹⁸, au moins 90 enfants vivaient dans les rues de Melilla en 2015¹⁹. Un tiers avait entre 10 et 15 ans. Lors de notre mission en mars 2018, nous avons pu constater la présence d'environ 50 mineurs dans les rues. Il existe pourtant un centre, la Purísima, d'une capacité de 360 places, qui accueille les mineurs non accompagnés²⁰. Ce centre est décrié par les ONG. Dans son rapport, l'ONG Harraga a recueilli le témoignage de plusieurs jeunes passés par ce centre. Seuls 10% des enfants interrogés y sont restés plus d'un an. L'immense majorité a fugué dans les premières semaines. La principale raison avancée par les enfants qui ont fui le centre, est la violence physique et psychologique infligée par les éducateurs²¹. De leur côté, le gouvernement de la ville et la direction du centre contestent cette situation et avancent que ces enfants préfèrent la liberté de la rue²² pour expliquer le taux de fugue extrêmement élevé.

La journée, les jeunes, qui ont refusé de rester dans le centre, sont présents sur les hauteurs de la ville dans le quartier musulman. Ils vivent de la charité publique, récupèrent de la nourriture dans les poubelles. Le soir, ils se retrouvent à côté du port. Une distribution alimentaire est assurée chaque soir de la semaine par des bénévoles²³. Puis, ils se regroupent autour du port et tentent de passer sur le continent européen. Plusieurs techniques peuvent être utilisées : ils peuvent se glisser sous les camions, se hisser sur les bateaux via les cordes d'amarrage... Elles semblent être connues de tous, et les jeunes n'ont pas besoin d'avoir recours aux passeurs. Ils peuvent rester des mois voire des années²⁴ dans l'attente d'un passage. Une organisation se met alors en place et les jeunes dorment dans des campements de fortune sous les ponts, dans des conduites de canalisation voire dans des poubelles.

¹⁸ María Antúnez Álvarez Nora Driss Cotilla Rosa García Rodríguez Sara Olcina Vilaplana *De niños en peligro a niños peligrosos: una visión sobre la situación actual de los menores extranjeros no acompañados en Melilla*, Melilla, 2016.

¹⁹ El cuestionario se ha realizado a 91 niños que se encuentran viviendo en las calles de Melilla. Este cuestionario se realizó en dos fases. Primero se llevaron a cabo 46 entrevistas en los meses de marzo a abril de 2015. Y, posteriormente, en las fechas de noviembre a diciembre del 2015, las otras 45.

²⁰ La Purísima, el lugar del que huyen los niños en Melilla, el dirao.es, 4 août 2016

²¹ Ibid. P.45

²² La Purísima, el lugar del que huyen los niños en Melilla, el dirao.es, 4 août 2016

²³ Cette distribution est assurée par des bénévoles, surtout des journalistes, regroupés autour de José Palazon, journaliste et militant très engagé.

²⁴ Ibid. Dans l'étude menée par Haranga, 35% des jeunes interrogés sont restés entre un et 6 mois à Melilla et 38% entre un et trois ans. P39.



Campement de fortune de MNA marocains sous un pont à Melilla/mission Melilla Trajectoires Mars 2018



Les MNA marocains peuvent également dormir dans les poubelles // Campement de fortune de MNA marocains sous un pont à Melilla

Mission Melilla Trajectoires Mars 2018

Des relations existent entre les jeunes restés au centre et ceux qui ont fui. Ils peuvent se retrouver dans des parcs de la ville pour consommer de l'alcool et de la drogue. Lors de notre mission, nous avons pu constater l'état dans lequel se trouvent certains jeunes. C'est à Melilla que beaucoup de jeunes consomment pour la première fois de l'alcool, notamment de la vodka. Les filles se retrouvent aussi dans ces lieux. Elles sont prises en charge par le centre et resteraient dans l'enclave de Melilla pensant ainsi obtenir plus facilement un titre de séjour que les garçons²⁵.

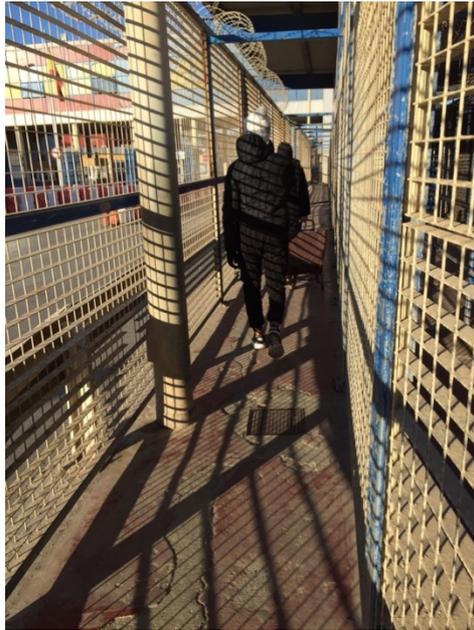
Selon plusieurs témoignages, des formes d'emprise peuvent s'exercer. Des adultes marocains les inciteraient à commettre des vols de portables dans le casino de Melilla contre de l'argent et de la drogue (colle, cannabis...).

Pour ceux qui ont pu embarquer clandestinement sur un navire, ils arrivent à Malaga, Almeria, ou encore à Motril (à côté de Grenade), destinations des liaisons maritimes en provenance de Melilla.

²⁵ Témoignage de deux jeunes filles recueillies lors de la mission à Melilla

CEUTA

A la différence de Melilla les passages par Ceuta sont en diminution. Lors de la mission en février 2017, une soixantaine de jeunes étaient présents. Pour entrer dans l'enclave espagnole, les mineurs se fauillent entre les piétons au moment des grandes affluences des entrées et des sorties des travailleurs marocains saisonniers.



Passage de la frontière entre le Maroc et Ceuta à pied / Mission Trajectoires Février 2017

Une fois entrés à Ceuta, la majorité des mineurs sont mis à l'abri. Cependant l'absence de perspectives à Ceuta, fait que ces jeunes se retrouvent la journée ou le soir pour tenter de passer. Cette période peut durer plusieurs semaines ou plusieurs mois avant de réussir à passer caché dans un camion pour embarquer dans un bateau. Ce passage est devenu de plus en plus difficile depuis l'apparition de nouvelles barrières de sécurité. Le continent européen étant à quelques kilomètres certains tentent le passage en *patera*.

En dehors de Ceuta les autres possibilités d'entrée sur le continent européen sont :

- le port de Tanger Ville notamment lorsque des touristes en camping-car vont de Tarifa à Tanger ;
- le port de Tanger Med situé à 40 km de la ville de Tanger : c'est actuellement l'entrée la plus empruntée. Le port fait 8 Km de long, les possibilités d'infiltrations sont nombreuses et les côtes espagnoles ne sont qu'à quelques kilomètres.

Depuis les événements du Rif, nos interlocuteurs du sud de l'Espagne ont l'impression que le port est moins surveillé. Selon eux une partie des effectifs policiers affectés à la surveillance a été redéployée dans d'autres zones afin de maintenir le calme dans l'ensemble de la région.

Ces passages dissimulés dans des camions ou des camping-cars sont gratuits et ne dépendent pas de passeurs. Pour les mineurs ou majeurs qui ont de l'argent, d'autres techniques existent dont les plus courantes sont :

- Les bateaux en plastique type zodiac, les mineurs les achètent eux-mêmes pour environ 300 € ;
- Les bateaux de voyageurs qui font la traversée²⁶ ;
- Le Jet Ski dont le coût se situe entre 4000 et 5000 euros²⁷.

IV/ La situation en Espagne

En 2017, le nombre de migrants arrivés en Espagne a triplé par rapport à 2016. D'après l'agence FRONTEX, leur nombre est évalué à 22 900. S'agissant plus précisément des MNA, selon les informations en provenance des foyers d'accueil présents dans sud de l'Espagne, le nombre d'arrivées a été multiplié par 4 entre 2016 et 2017, soit 1500 mineurs en 2017. 10% sont d'origine subsaharienne et 90 % d'origine maghrébine dont une grande majorité du Maroc²⁸. En 2017, le nombre de MNA marocains accueillis au titre de la protection l'enfance en Espagne était d'environ 4000.

Organisation de la protection de l'enfance

L'Espagne est divisée en dix-sept régions appelées « Communautés autonomes » reconnues par la Constitution espagnole de 1978. Concernant les MNA, la compétence appartient à ces communautés autonomes qui doivent protéger le mineur en danger au regard de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par l'Espagne. Chaque mineur, s'il est évalué mineur et en danger, doit donc être pris en charge.

Ainsi, en Catalogne, l'organisme qui est en charge de la protection et de la tutelle des mineurs défavorisés est la *Direcció General d'Atenció a la Infància i l'Adolescència* (DGAIA). En pratique, les MNA sont orientés vers le dispositif par la police. La seconde étape consiste à évaluer la minorité du jeune. C'est la Fiscalia

²⁶ Il faut alors soudoyer les gardes frontaliers (environ 1500 euros)

²⁷ Les prix nous ont été communiqués par les autorités espagnoles et sont concordants avec les entretiens des jeunes.

²⁸ Il convient d'être prudent sur ces chiffres car il s'agit de recoupements, des doublons sont donc possibles

(l'équivalent du parquet des mineurs en France) qui va déterminer l'âge du jeune. Il existe une présomption de validité des actes d'état civil étrangers qui prime sur la valeur des tests médicaux. Une fois, reconnu mineur et en danger, le jeune est alors pris en charge par la DGAIA. L'éventail de protection est large : des centres jusqu'aux familles d'accueil.

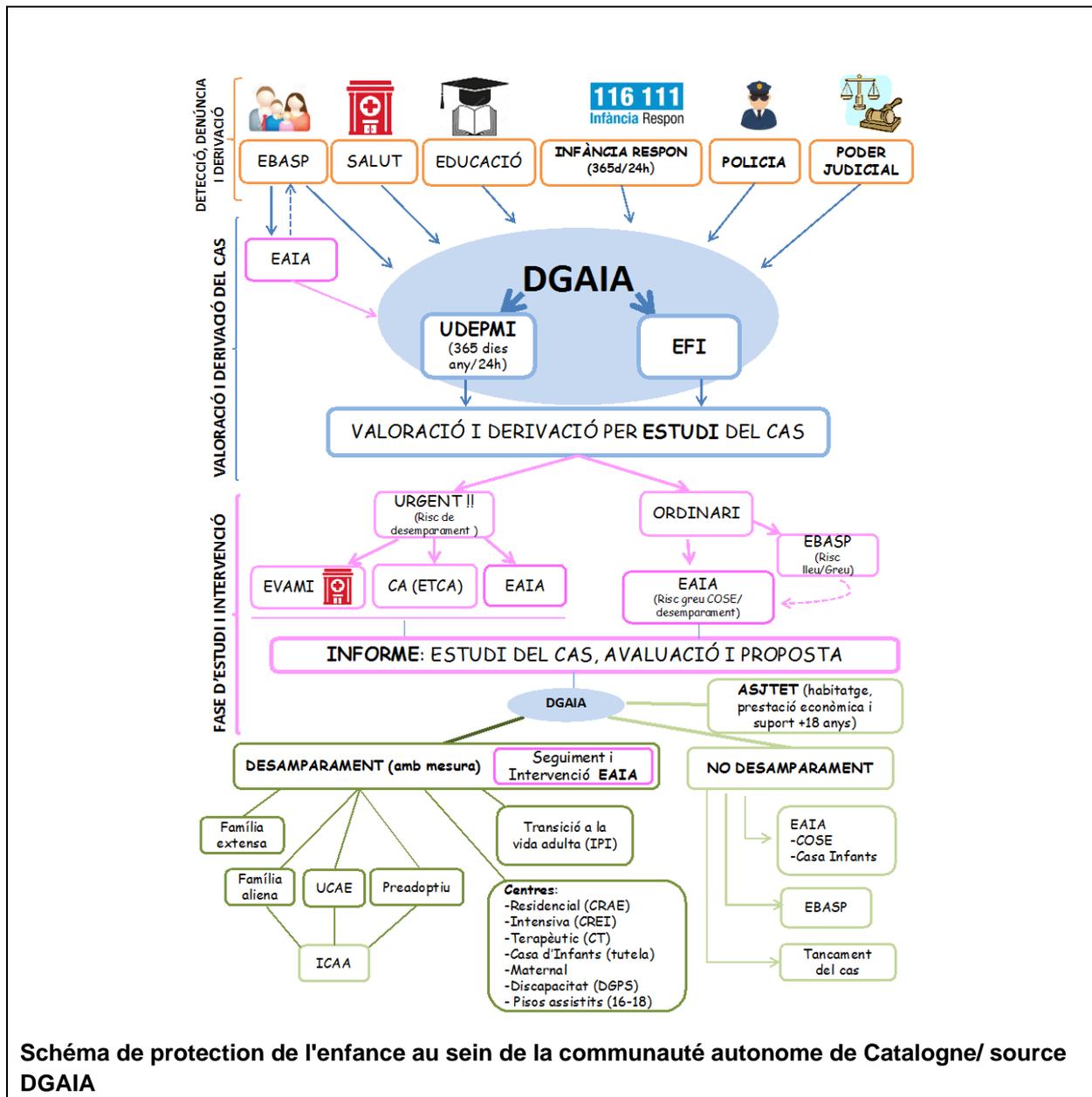


Schéma de protection de l'enfance au sein de la communauté autonome de Catalogne/ source DGAIA

Lors de notre mission en Catalogne, nous avons pu visiter un de ces centres qui est géré par une association, GEDI.



Centre d'accueil de mineurs en Catalogne/Moncada Les mineurs dorment dans des dortoirs
Mission trajectoires Mars 2018

Le centre est une ancienne maison bourgeoise rachetée par la communauté autonome. Les jeunes peuvent accéder aux infrastructures extérieures (terrain de sport, piscine) et peuvent faire des ateliers artistiques.

Le centre d'accueil est régi par des règles collectives (heures de repas, cours de langue...). Comme en France, les éducateurs confirment les difficultés d'accompagnement avec les jeunes de notre profil. Confrontés à des jeunes qui s'adaptent aux contraintes de l'errance en s'affranchissant des règles et des cadres, les éducateurs soulignent la nécessité d'un encadrement strict, opérés par des éducateurs expérimentés, en capacité de faire accepter un cadre a priori rejeté, à faire face aux débordements des jeunes, tout en maintenant intacte une posture bienveillante à leur égard. Néanmoins les obstacles semblent s'estomper à terme lorsque le jeune revient définitivement de son périple européen²⁹ et se décide à se « poser ». Si des résultats peuvent être obtenus, reste à trouver des solutions pour suivre ces jeunes en errance sur le continent européen.

²⁹ En Espagne, les mineurs qui ont été intégrés dans le dispositif de protection de l'enfance peuvent le réintégrer même après plusieurs fugues. Est compétente la communauté autonome qui l'a pris en charge la première fois

Les mineurs délinquants : une approche éducative

En Espagne, la loi organique 5/2000 affirme la notion de responsabilité pénale du mineur de 14 à 18 ans. En dessous de cette tranche d'âge, les auteurs d'une infraction pénale sont confiés aux services sociaux. La reconnaissance de cette responsabilité va de pair avec une intervention axée sur la rééducation et la resocialisation du mineur, dans une approche non punitive. Cette prédominance de la réponse éducative s'est traduite par la création d'une juridiction pour mineurs, avec des équipes spécialisées composées notamment d'éducateurs et des psychologues. Les mesures d'internement en régime fermé représentent 2,5 % de l'ensemble des mesures prononcées. La mesure la plus fréquente est la liberté surveillée.

La délivrance d'un titre de séjour

En Espagne, un MNA peut se voir délivrer un titre de séjour. Comme en France, la gestion des politiques migratoires est de la compétence du gouvernement central. La loi est claire : lorsqu'un enfant étranger est reconnu mineur et en danger, les services de protection de l'enfance, en charge du mineur, demandent un titre de séjour. Les services de l'État ont alors neuf mois pour délivrer ce titre de séjour³⁰. Selon plusieurs acteurs³¹, les services de l'État ont tendance à interpréter la loi et à repousser l'échéance de la délivrance. Lassés d'attendre, ces jeunes peuvent alors préférer la route et partir dans d'autres pays. Si le mineur s'est vu octroyer un titre de séjour³², il a de très fortes chances que celui-ci soit renouvelé à ses 18 ans, sans qu'il soit néanmoins assorti d'une autorisation de travail. Une condition, parmi d'autres, est cependant fixée par les autorités espagnoles : durant sa minorité, et après l'obtention du premier titre, le mineur ne doit pas avoir séjourné en dehors de l'Espagne plus de 6 mois consécutifs. Même si la délivrance d'un titre de séjour n'est pas automatique, selon notamment la juriste de la DGAIA, il semble que les mineurs marocains soient convaincus qu'ils pourront obtenir un titre de séjour et qu'ils peuvent, dans l'attente de leurs 18 ans, aller « visiter l'Europe³³ ».

Les accords de rapatriement entre l'Espagne et le Maroc

L'article 35 de la loi sur l'immigration prévoit que « le Gouvernement encouragera la conclusion d'accords de collaboration avec les pays d'origine qui prévoient (...) la prévention de l'immigration irrégulière, la protection et le retour des mineurs non

³⁰ Article 35 http://noticias.juridicas.com/base_datos/Admin/lo4-2000.html

³¹ Entretiens avec la juriste de la DGAIA et un avocat spécialisé en droits des mineurs

³² Il doit présenter un passeport ou à défaut un acte prouvant son identité, délivré par le consulat du Maroc. A Barcelone, il semble que le consulat n'oppose pas d'obstacles à ce type de démarche, contrairement à Malaga

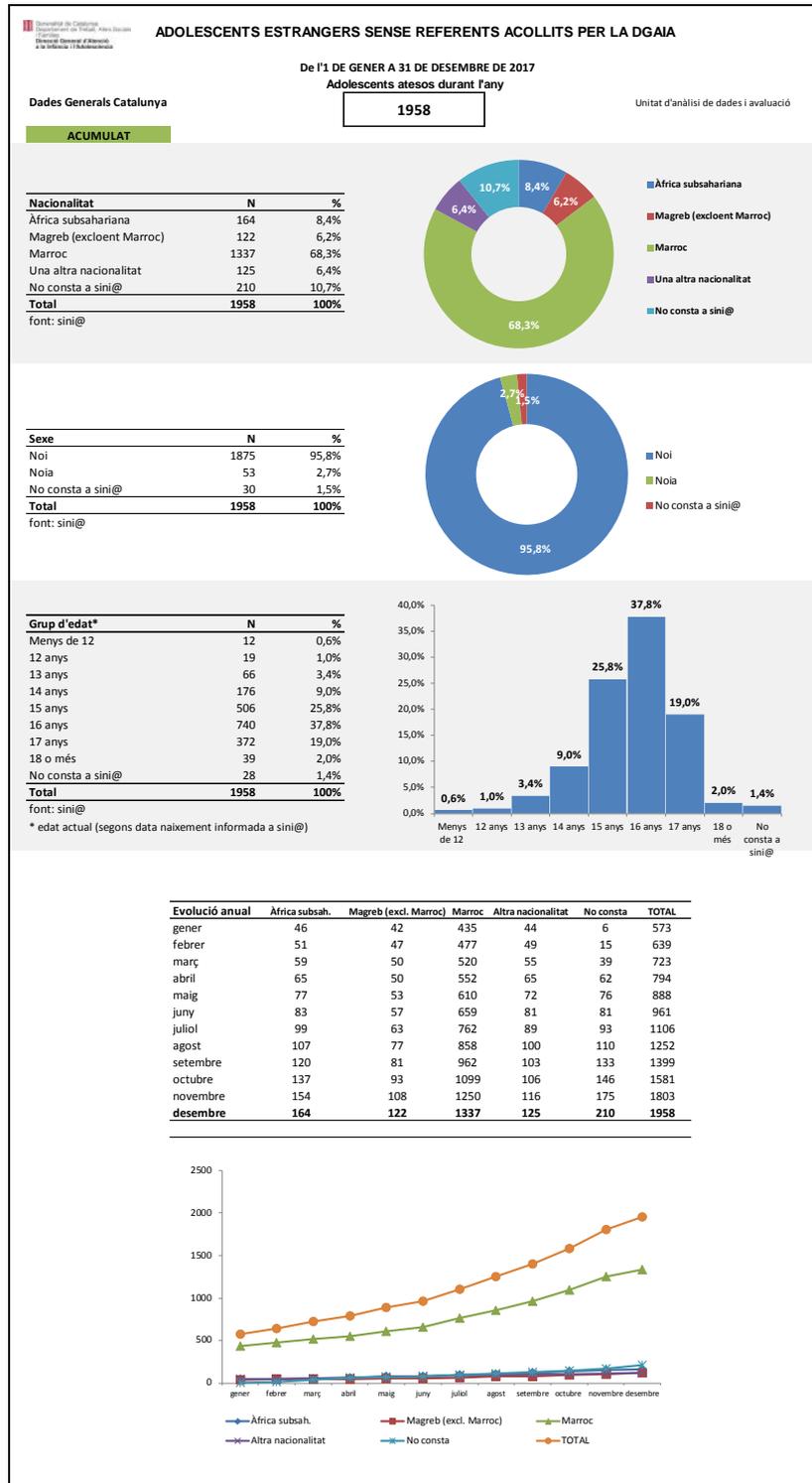
³³ Plusieurs mineurs nous ont confirmés cette « croyance » dans l'obtention d'un titre de séjour alors même qu'ils ont vécu dans d'autres pays européens.

accompagnés (...) Les Communautés Autonomes peuvent conclure des accords avec les pays d'origine afin de garantir que les soins et l'intégration sociale des mineurs ont lieu dans leur environnement d'origine. De tels accords doivent dûment garantir la protection des intérêts des mineurs et envisager des mécanismes permettant un suivi adéquat par les communautés autonomes de leur situation ». A partir de 2003, les communautés autonomes prennent de nombreuses initiatives pour décourager la migration des MNA marocains. Des renvois de mineurs sont effectués sans véritable base légale³⁴. En 2006, afin d'encadrer ces « retours au pays », la loi espagnole de protection de l'enfance est modifiée et oblige les communautés autonomes à construire des centres d'accueil au Maroc afin de pouvoir renvoyer des mineurs non accompagnés. En 2009, une nouvelle modification législative permet aux régions de pratiquer des examens osseux et de passer des accords de coopération avec le Maroc pour le retour des mineurs dans leur pays d'origine. Malgré l'adoption de mesures facilitant le renvoi des MNA, dans les faits, le nombre de retours est resté relativement limité. A partir de 2010, cette stratégie très coûteuse en raison du financement des centres au Maroc est d'ailleurs pratiquement abandonnée.

Une forte arrivée de mineurs marocains en Catalogne

A Barcelone, la première arrivée importante de mineurs marocains date de 2010, la seconde de 2017. Dans les 6 premiers mois de l'année 2017, la DGAIA prenait en charge 50 mineurs marocains en moyenne par mois. A partir d'août 2017, cette moyenne est passée à 120 mineurs pris en charge. Aujourd'hui, près de 70% des MNA pris en charge sont d'origine marocaine. Tous les jeunes ne correspondent néanmoins pas au profil de notre étude. L'origine géographique a également évolué : aujourd'hui, les jeunes viennent en majorité de Moulay, Bouselham et d'Errachidia. Ces derniers semblent plus dans une logique d'insertion et semblent accepter l'accompagnement éducatif proposé.

³⁴ Daniel Senovilla Hernandez, rapport PUCAFREU « Promouvoir les droits des mineurs non accompagnés et sans protection en Europe » disponible sur le site <http://migrinter.labo.univ-poitiers.fr/programmes-de-recherche/pucafreu/>



Des mineurs marocains en squats mais peu visibles

Malgré une prise en charge conséquente de la part de la DGAIA, beaucoup de mineurs marocains semblent vivre dans les squats à Barcelone. Selon l'association Noves Vies, ils ne sont pas très visibles et préfèrent rester discrets. Il est difficile d'estimer le nombre de ces jeunes. Ils sont très vulnérables et peuvent être incités à commettre des délits. Ainsi, selon la même association, un couple d'adultes marocains a été arrêté en 2017. Des mineurs marocains « travaillaient » pour lui en cambriolant des maisons et des appartements.

Des jeunes entre Paris et Barcelone

Lors de notre mission en Catalogne, nous avons rencontré plusieurs jeunes, aujourd'hui installés en Espagne, qui ont vécu à Paris, à Brest, à Rennes...

M. est connu de l'association Hors La Rue mais également par des éducateurs d'un des centres que nous avons visités en Catalogne.

Malgré des allers-retours récurrents en Europe et notamment en Espagne, Hors La Rue le rencontre régulièrement autour du square Alain Bashung. La santé physique et mentale de ce jeune est à plusieurs titres préoccupante. Il consomme colle et dissolvant depuis l'âge de 9 ans. En début d'année 2017, il a été hospitalisé suite à un malaise sur la voie publique. Il a également demandé à plusieurs reprises à voir un médecin et évoquait des problèmes au cœur pour lesquels il aurait déjà consulté quand il était en Espagne. Par rapport au reste du groupe, le jeune M. paraît assez isolé et très en souffrance. Ce jeune, bien qu'assez suiveur du groupe, a pu exprimer à plusieurs reprises qu'il était fatigué de la rue et ne souhaitait plus consommer de colle, à cause des douleurs que cela lui causait. Durant les premiers mois de 2017, le jeune était en forte demande de mise à l'abri pérenne et a fait part de son envie d'aller à l'école. Il a bénéficié d'une mise à l'abri dans un foyer parisien. Il y est resté 6 jours avant de fuguer. M. n'a pas été revu pendant 4 mois sur le territoire parisien. Après vérification auprès des éducateurs du centre en Catalogne, M. était présent dans un centre près de Barcelone.

Madrid

Quand les mineurs arrivent à Madrid, ils sont placés en fonction de leur âge dans un centre d'accueil d'urgence pour une durée de 3 mois. Les deux principaux centres sont saturés. Ainsi celui pour les 15 – 17 ans dispose de 25 places d'accueil et 9

places d'urgence. Lors de notre visite plus de 60 mineurs y étaient accueillis. A Madrid, les jeunes proviennent essentiellement de Tanger et de Castillejo (à quelques kilomètres de Ceuta). La majorité vient à Madrid pour une prise en charge jusqu'à leurs 18 ans. Une petite partie fugue, influencée, d'après les éducateurs du foyer, par des compatriotes installés dans le parc qui borde le foyer. Après avoir échangé sur quelques situations nous avons pu constater que certains jeunes présents à Barbès étaient passés par le foyer d'urgence de Madrid après une prise en charge de quelques mois.

Pays basque espagnol

Depuis 2015, les reportages et les articles de presse concernant les MNA marocains se succèdent au Pays basque espagnol. En effet, chaque année le nombre de prises en charge augmente. En 2017, 561 MNA marocains étaient suivis par le Pays basque soit 3 fois plus qu'en 2015. Pour expliquer cet afflux, les hypothèses sont les suivantes :

- Saturation des structures de protection de l'enfance dans les autres régions ;
- Meilleures conditions d'accueil (avec notamment un montant d'argent de poche plus élevé³⁵) ;
- Stratégie d'optimisation de la prise en charge, (les jeunes déclarant qu'il est selon eux plus facile et plus rapide d'obtenir un titre de séjour quand la prise en charge est faite au Pays basque.

Bien qu'il soit difficile d'objectiver ces éléments, on peut noter que le Pays basque demeure une des régions où les budgets consacrés au social sont parmi les plus importants du pays (en proportion). Les MNA qui arrivent au Pays basque sont immédiatement protégés, ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs. D'après nos interlocuteurs du Sud de l'Espagne, cette « réputation » et les hypothèses ci-dessus, expliquerait l'apparition de « chauffeurs » qui acheminent les MNA marocains du sud de l'Espagne vers le Pays Basque.

VI/ La situation en Suède

Tentatives d'adaptation contrastées

Les premiers mineurs marocains arrivés en Suède ont fait leur apparition en 2013 dans différentes villes : Stockholm, Malmö et Göteborg. D'après nos entretiens, leur venue pourrait s'expliquer par les difficultés rencontrées avec les autorités policières pour ceux venant de Berlin et avec la diaspora marocaine pour ceux de Bruxelles.

³⁵ Entretiens avec des jeunes passés par le pays Basque

En Suède, les mineurs non accompagnés sont placés dans des structures de mises à l'abri le temps de déposer une demande d'asile. Ils sont ensuite répartis par les autorités centrales sur l'ensemble du territoire national. A la différence des MNA accueillis jusqu'alors en Suède, les MNA marocains ont rapidement refusé de se rendre dans les foyers ou les familles d'accueil. Les autorités locales ont alors dû réfléchir à des modes de prise en charge adaptés aux profils de ces jeunes.

En 2017, le nombre de MNA marocains pris en charge était d'environ 800 sur l'ensemble du territoire suédois. En pratique les différents contacts que nous avons eus avec les autorités locales suédoises indiquent que la situation est très contrastée. A Göteborg, par exemple, les prises en charge sont limitées et beaucoup squattent dans des appartements vides. A Stockholm en revanche, les autorités ont mis des moyens importants : une unité de police leur est dédiée, des éducateurs de rue sont mobilisés par la municipalité, etc.

Les centres sécurisés pour mineurs, point de départ de la prise en charge

La particularité du système suédois est que pour des enfants en danger et/ou ayant des addictions des centres spécialisés à mi-chemin entre le civil et le pénal, leur sont dédiés. Depuis 1999, il n'existe plus, en Suède, d'établissements pénitenciers pour mineurs. Les enfants sont placés dans des centres sécurisés par la justice. Cependant, l'exécution de la peine, conçue comme une prise en charge éducative, son aménagement et sa durée, relèvent de la responsabilité des services sociaux de la municipalité.

Deux types d'établissements sécurisés existent avec un taux d'encadrement élevé de 2 à 3 ETP (équivalent temps plein) par jeune :

- Les LSU, qui remplacent des peines de prison et peuvent s'apparenter à des centres éducatifs fermés pour des mineurs délinquants âgés de 15 à 17 ans coupables d'infractions ;
- Les LVU, centres spécialisés pour les enfants à partir de 12 ans où des mineurs y sont placés au titre de la loi sur les soins aux enfants et aux adolescents. La majorité des enfants placés en LVU le sont pour des problèmes de toxicomanie.

Les mineurs marocains³⁶ ont surtout fréquenté les LVU.

Ces deux types d'établissements sont sous le contrôle du SIS (commission nationale des soins en institution) qui veille à ce que les jeunes puissent bénéficier de soins, de formations et d'une remise en liberté progressive. L'objectif est d'individualiser la

³⁶ Certains de moins de 12 ans

prise en charge en prenant en compte les questions de sécurité, la psychologie de l'enfant et son insertion dans la société.

Ces structures ne sont bien-sûr pas exemptes de critiques et relèvent d'une conception éducative propre à la Suède³⁷ centrée sur l'enfant et non sur la famille. Ces structures contenant peuvent être une des solutions adaptées aux mineurs présentant des toxicomanies et influencés et/ou contraintes par d'autres personnes pour commettre des actes de délinquance.

Au sortir des LVU, les mineurs de moins de 15 ans sont placés dans des familles d'accueil. Pour ceux de plus de 15 ans, la plupart intègre des appartements partagés avec d'autres MNA d'autres nationalités et bénéficie d'un suivi éducatif. A 18 ans, pour être autorisés à rester sur le territoire suédois, ces jeunes doivent obtenir l'asile ou la protection subsidiaire ou bien présenter un contrat de travail. D'après les autorités suédoises seules 2% des MNA marocains obtiennent un titre de séjour à leur majorité. Les personnes reconnues comme victimes de traite des êtres humains peuvent aussi bénéficier d'un titre de séjour.

Un travail avec les autorités marocaines conditionné par des négociations diplomatiques

Les possibilités de régularisation pour les jeunes marocains étant très limitées, beaucoup sont devenus clandestins à leur majorité. Les autorités suédoises se sont alors rapprochées des autorités marocaines pour renvoyer ces majeurs sans titre de séjour. Devant l'absence de coopération des autorités consulaires marocaines en Suède, empêchant *de facto* tout renvoi au pays, un *mémorandum d'entente*³⁸ calqué sur celui mis en place entre l'Allemagne et le Maroc, a été établi. Le contenu de ce mémorandum n'étant pas public, il est difficile d'en étudier les termes exacts et les engagements réciproques. Cependant, les autorités suédoises nous ont signalé que depuis son adoption en 2016, le Consulat du Maroc procède à la reconnaissance systématique de ses ressortissants permettant le retour au pays, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Obtention d'un titre de séjour pour éviter les renvois

Afin d'éviter les renvois par les autorités, les jeunes majeurs marocains installés en Suède, vont en Espagne en régularisant leur situation grâce à un contrat de travail de complaisance qui débouche sur un titre de séjour d'un an. Si ce titre de séjour ne

³⁷ On retrouve la même conception en Norvège

³⁸ Le terme utilisé par le passé était *gentleman agreement* c'est à dire un accord diplomatique informel.

leur permet pas de travailler en dehors de l'Espagne, il permet de circuler légalement dans l'espace Schengen³⁹.

Lors de nos entretiens, des majeurs nous ont indiqués qu'il était courant de s'entendre avec des employeurs en Espagne afin d'obtenir un contrat de travail et donc un titre de séjour avec une autorisation de travail. Ces transactions se monnaient autour de 7 à 8 000 euros. Cette somme correspond au paiement des charges sociales en Espagne et à la « commission » prise par l'entreprise qui les emploie de manière fictive. Des jeunes majeurs marocains installés en Suède, rencontrés à Barbès nous ont expliqué leur venue à Paris pour « faire » de l'argent afin de réunir la somme demandée.

VI/ Risque de radicalisation

A Tanger, beaucoup d'acteurs associatifs expliquent que de nombreux jeunes sont partis en Syrie pour rejoindre le groupe État islamique. Au sein des quartiers périphériques, les mouvements salafistes seraient en expansion. Si les mineurs qui partent en Europe n'ont aucune revendication d'ordre idéologique ou religieuse, le risque de radicalisation à moyen terme n'est pas exclu.

Nous avons pu établir le processus sur la base de plusieurs signalements en Europe. Ces jeunes, après une longue errance européenne et de nombreuses addictions ont, lors de peines d'incarcération relativement longues, souhaité repartir à zéro en arrêtant de consommer de la drogue et en se tournant vers la religion. Cette dynamique les a amenés vers un *born again*⁴⁰, c'est à dire en une adhésion totale à des croyances partagées par un groupe qui agissent comme une révélation. Si les cas officiels semblent être limités, les associations suédoises nous ont indiqué qu'à Stockholm, beaucoup de MNA marocains fréquentent une mosquée considérée comme salafiste. En Finlande, un passage à l'acte a eu lieu le 18 août 2017. A Turku, un jeune marocain de 18 ans, arrivé un an plus tôt en Finlande en tant que mineur non accompagné, après un parcours d'errance en Europe, a poignardé 8 femmes dont deux sont décédées, en se revendiquant comme soldat du Califat.

³⁹ La législation espagnole renouvelle le titre de séjour quasi-automatiquement quand un ressortissant extra-communautaire présente son contrat de travail et démontre que les charges sociales pour l'année écoulée ont été payées.

⁴⁰ Concept de repentance (tiré d'un passage de la Bible) développé par les églises néo-protestantes pour justifier les conversions vers leurs mouvements. Ce concept est depuis utilisé par divers mouvements fondamentalistes de toutes obédiences. Grâce au pouvoir de Dieu la personne à la révélation de sa mission sur Terre c'est en ça qu'elle « renaît ».

VII) Apparition du phénomène en France

Si l'arrivée à Paris de MNA marocains est relativement récente, leur présence dans d'autres régions en France est établie depuis de nombreuses années. Les départements du Sud-Ouest, frontaliers de l'Espagne, ainsi que des départements du Sud-Est (Hérault, Bouches du Rhône) connaissent ces situations depuis près de 5 ans et à Marseille même depuis 1999.

En Bretagne, ce phénomène est surtout visible depuis 2016 mais semble être apparu dès 2011. Il est difficile d'estimer le nombre de jeunes présents au vu de leur extrême mobilité entre les différentes villes de l'ouest de la France (Rennes, Morlaix, Nantes...), Paris et d'autres pays européens. A Rennes, selon le service du renseignement départemental et le commissaire divisionnaire, directeur adjoint de la direction départementale de la sécurité publique, environ 300 mineurs⁴¹ sont passés par les différents commissariats de la région et selon le procureur de Rennes, 127 MNA marocains ont été condamnés par le juge des enfants de Rennes, soit le quart de l'ensemble des condamnations des mineurs étrangers. A Nantes, les chiffres semblent équivalents⁴².

Un élément semble établi⁴³ : des entretiens auprès de mineurs présents à Rennes semblent confirmer l'hypothèse que Paris est un lieu de passage et/ou d'installation. Sur ces territoires, les mineurs marocains semblent être en relation avec d'autres jeunes⁴⁴ contrôlant la vente de stupéfiants. La majorité des jeunes interrogés et l'ensemble des acteurs confirment que l'origine géographique de la majorité des mineurs présents à Brest est Oujda, ville du nord-est du Maroc. Aujourd'hui, il est difficile d'établir avec certitude pourquoi des jeunes de cette ville viendraient sur le territoire de l'ouest de la France ; les hypothèses de la transmission d'informations entre les jeunes (« bouche à oreille ») et/ou de formes d'encadrement sont privilégiées (voir infra fonctionnement de la mobilité).

Comme à Paris, l'accompagnement de ces jeunes est très difficile. Selon l'ancien responsable de la cellule MNA d'Ille et Vilaine, les premiers mineurs marocains, arrivés en 2012, acceptaient le cadre proposé par l'ASE. Les jeunes étaient hébergés à l'hôtel et ils suivaient un cursus de scolarisation. A partir de 2013, les choses évoluent et l'accompagnement de ces jeunes devient compliqué avec des cas de violence contre des éducateurs. Selon le responsable de la cellule à l'époque, les jeunes majeurs marocains pris en charge durant leur minorité par l'ASE

⁴¹ Il est possible que ce chiffre comporte des doublons

⁴² Nous n'avons pas pu avoir de confirmation officielle mais plusieurs sources confirment ces chiffres

⁴³ Les entretiens avec les mineurs mais également avec les majeurs présents à Rennes. Tous nous ont affirmés être passés par Paris avant de venir à Rennes.

⁴⁴ Albanais, notamment

commencent à mettre en place un système d'instrumentalisation des dispositifs de l'accompagnement. Les mineurs marocains, arrivés à cette époque, acceptent ou refusent les prises en charge, manipulés par de jeunes plus âgés. L'ASE a ainsi découvert que des chambres d'hôtel attribuées à des mineurs marocains aux fins de mise à l'abri, étaient en fait occupées par des adultes marocains. De plus, l'extrême mobilité de ces jeunes et les arrivées importantes mettent à mal l'intervention sociale du Département. A titre d'illustration, en août 2016, la cellule MNA a été saisie 51 fois par le commissariat de Morlaix pour des mineurs marocains arrêtés pour vol de portables.

Parcours d'un jeune Y...

Entretien réalisé à Manresa, Catalogne

Y est algérien. Il a 20 ans. Il suit des cours de langue en catalan. Il souhaite rester en Espagne. Son passé de voleur en France, il s'en amuse et se targue devant les jeunes qu'il est facile de se faire de l'argent. Il dit qu'il s'en faisait en France et que pour éviter les problèmes, il se faisait passer pour un marocain. Y est passé par Nador puis a réussi à s'infiltrer dans l'enclave de Melilla. Il souhaitait se rendre à Paris pour faire de l'argent. Après être passé par Barcelone, Y s'est fait enregistrer dans un centre et attend qu'on lui délivre un titre de séjour. C'est après qu'il s'est rendu à Barbès, « car tout le monde va à Barbès ». Il n'a pas été pris en charge par l'ASE en France. Il vivait dans un squat rue de Crimée et vivait de vols de portable qu'il revendait à Stalingrad « car à Barbès c'était trop chaud ». Lorsqu'il décide de partir à Brest il ne donne pas les raisons précises qui l'ont amené en Bretagne, « à part que c'est plus petit, plus facile et qu'il y'a moins de monde ». Il loue un studio. Il traîne place de la liberté, dans le centre-ville de Brest. Il se lie avec des filles qui trainent également. Il sort avec des filles qui peuvent l'héberger en échange de stupéfiants. En accord avec les albanais, qui contrôlent le trafic de drogue à Brest, il revend du haschich. Avec d'autres jeunes maghrébins et les filles, il organise le vol de Cartes bleues. La technique est simple : les étudiants, éméchés, sont repérés. Lorsqu'ils retirent de l'argent au distributeur à billets, il mémorise le code. Les cartes bleues sont ensuite subtilisées. Il fait des allers-retours entre Brest et Paris. A l'approche de la majorité, il préfère rentrer en Espagne.

Montpellier

C'est en 2015 que la PJJ voit apparaître quelques mineurs marocains avec un profil très particulier (toxicomanie, ancrage dans la délinquance, etc.). Six de ces jeunes sont alors incarcérés. En 2016, une cinquantaine est placée en détention. En 2017, les chiffres sont en légère augmentation par rapport à 2016. Du côté de l'ASE, en 2016 près de 200 MNA marocains ont été admis dans le cadre d'une mise à l'abri. En 2017, ce nombre aurait doublé. Ces mineurs sont le plus souvent hébergés dans des hôtels autour de la gare. La durée de la prise en charge est variable, allant de quelques jours à plusieurs mois.

Comme dans d'autres villes en France, ces mineurs sont en lien avec de petits groupes criminels locaux (implantés dans les quartiers de Plan cabane et de Figuerolle), qui leur sous-traitent une partie de la délinquance et du risque pénal. Les types de délits sont les mêmes qu'à Paris et dans les autres régions observées: vol de téléphones portables, vol à l'arraché, cambriolages à Montpellier et dans les villes dans un périmètre allant de Nîmes à Perpignan. Les jeunes présents à Montpellier

ont, pour la plupart, séjourné à Paris. Beaucoup sont dans des allers-retours entre Paris, Montpellier et Barcelone. Ils comparent les prix proposés par les receleurs pour le rachat de matériel volé mais aussi les commodités qu'offre l'aide sociale à l'enfance...

Dans le reste de la France

A Bordeaux et à Bayonne, nos différents contacts nous ont confirmé la présence de ces jeunes dès 2014⁴⁵.

Malgré ce travail mené, la connaissance reste très parcellaire sur ce phénomène. La carte produite qui suit a été élaborée suite à nos entretiens avec des acteurs publics et associatifs des collectivités territoriales dont nous avons pu établir une présence du profil de mineurs qui font l'objet de l'étude. A l'exception de Paris, Rennes et Montpellier, ces jeunes sont surtout connus de la PJJ, et non de l'Aide sociale à l'enfance, dont ils fuguent des foyers avant même d'être placés. Si la nationalité marocaine est mise en avant, des mineurs algériens se faisant passer pour des marocains sont également présents sur le territoire, compliquant encore davantage le travail d'identification.

Il est possible que d'autres villes françaises soient également concernées, sans pour autant avoir été identifiées à l'occasion de la présente étude. Un travail avec la PJJ au niveau national et avec l'ensemble des ASE permettrait d'affiner la connaissance au niveau national. Compte tenu de la prévalence à la commission d'actes de délinquance, il pourrait également être intéressant d'obtenir des données provenant de la direction des affaires criminelles et des grâces afin d'identifier les juridictions concernées par des phénomènes de délinquance impliquant des mineurs marocains.

En bleu, sont révélées les villes où la présence de ces jeunes au niveau institutionnel n'est plus visible et en rouge, celles où leur présence en terme de prise en charge (PJJ ou ASE) est attestée.

⁴⁵ Les parquets des mineurs de Bordeaux et de Bayonne ont alors mis en place une politique de déferrement très ferme.

Présence de mineurs marocains non accompagnés



©Trajectoires - avril 2018. GeoFla 2.0-IGN 2015

Légende

- Villes où la présence de MNA n'est plus visible
- Villes où la présence de MNA est encore actuelle
- 2011** Année de début de présence de MNA détectée

VIII) Situation à Paris

Premières arrivées visibles dans le quartier de la Goutte d'or

Fin novembre 2016, une vingtaine de mineurs originaires de Fès sont arrivés à Paris. Par la suite des mineurs de Tanger les ont rejoints. De fortes rivalités existent entre ces deux groupes. Les mineurs de Fès se retrouvent rue des Islettes à côté de la Poste et de la Laverie. Les mineurs de Tanger vivent aux abords du square Baschung et du local de l'ATMF (association des travailleurs maghrébins de France) rue Affre.

En février 2017, près d'une soixantaine d'alias ont été recensés par les associations qui correspondaient à environ 25 MNA originaires de Fès et une vingtaine de Tanger⁴⁶. Malgré un nombre limité comparé aux autres MNA présents dans la Capitale, ces mineurs sont devenus extrêmement visibles en raison de leur jeune âge (certains semblaient avoir à peine une dizaine d'années), de leur consommation de colle et de solvant⁴⁷ et des comportements liés à leur errance et à ces consommations (blessures, air hagard, jeux dangereux).

Beaucoup pratiquent des activités délinquantes régulières : vols à la portière, vols de téléphones portables, vols à l'arrachée, cambriolages, etc. Dès janvier 2017, les équipes de Maraudes de l'UASA, les équipes de Hors la Rue et de TAGA ont mené un travail d'approche auprès de ce public. Malgré un refus des orientations de « droit commun » vers la plateforme d'évaluation du département, les jeunes se sont néanmoins saisis des propositions d'accès aux douches et au service de laverie dont dispose le centre de jour de Hors la Rue à Montreuil. Associée à une présence régulière sur la Goutte d'Or, cette proposition a permis d'approfondir l'accroche avec une partie des jeunes marocains repérés. Au quotidien sur le centre de jour de Hors La Rue, le travail avec ces mineurs s'est avéré très difficile, la plupart des jeunes se soumettant au fonctionnement du groupe, mais étant aussi dans l'incapacité d'intégrer les horaires de fonctionnement des services, peu diserts sur leurs parcours et souhaitant s'affranchir des règles collectives. Cette absence de respect du cadre a pesé lourdement sur le fonctionnement du centre de jour accueillant également d'autres jeunes. Des tensions sont par ailleurs survenues entre les jeunes du groupe et les jeunes accueillis. Au mois de mars 2017, ces mineurs ont dit devoir partir sans donner plus de précisions sur les raisons et leur nouvelle destination. Une partie est réapparue en mai 2017, après que certains d'entre eux aient effectué un passage à

⁴⁶ Ces mineurs utilisant de nombreux alias, leur nombre réel demeure difficile à déterminer car lorsqu'un mineur est suivi par plusieurs associations il existe un doute si oui ou non il s'agit de deux jeunes différents ou du même jeune.

⁴⁷ Le mode de consommation le plus courant consiste à verser quelques gouttes du produit dans un sac de plastique puis, placer le contour de l'embouchure du sac sur la bouche et sur le nez pour en inhaler les émanations (vapeurs).

Montpellier notamment. D'autres ont pu évoquer un passage par l'Allemagne et les pays scandinaves.

Face à la mise en échec des nombreuses tentatives de prise en charge proposées, la Ville de Paris a cherché à coordonner et construire une réponse avec les différents intervenants (mairie du 18^{ème}, commissariat du 18^{ème}, Préfecture de police, Parquet, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ARS, coordination des maraudes, associations). Ces acteurs ont considéré qu'il était nécessaire de mettre en place un sas entre la présence à la rue et l'accès, à terme, aux dispositifs de droit commun adaptés à la situation spécifique des jeunes, en parallèle d'une intensification des mesures de police et de justice adaptées.

Pour ce faire, fin décembre 2017, le CASP (Centre d'Action Sociale Protestant), a proposé un projet d'accompagnement de ces jeunes, en lien avec d'autres partenaires associatifs (acteurs du travail de rue connaissant ces jeunes, notamment l'association Aux captifs la Libération et l'association Trajectoires). Il a ainsi mis en place une maraude et mène un travail très conséquent pour l'accroche de ces jeunes. Des mises à l'abri la nuit leurs sont proposées encadrées par une équipe spécialisée. D'importants progrès lors du repas du soir et des nuits concernant le respect du cadre ont été observés. Cependant, la très grande mobilité de ces jeunes rend compliqué la mise en place d'un suivi à moyen terme et l'adhésion à des propositions éducatives de droit commun.

Ce programme de prise en charge a été doublé d'un partenariat spécifique avec AMESIP, association Marocaine d'aide aux Enfants en situation précaire, qui est venue à plusieurs reprises à Paris afin d'aider les acteurs publics à poser un diagnostic et établir un contact avec les enfants, sera mis en place afin de construire des projets en commun et de bénéficier de sa connaissance de l'environnement d'origine des jeunes et des problématiques liées à l'errance des rues.

Par ailleurs, un partenariat avec le Centre Babel, centre ressource européen et clinique transculturelle et le Professeur Moro, ethnopsychiatre, a été mis en place afin d'assurer une supervision de l'équipe et assurer le fonctionnement du dispositif.

Enfin, l'engagement de la Ville de Paris a depuis le départ été envisagé en partenariat étroit avec la Préfecture de Police, ainsi que les services du ministère de la Justice, des mesures plus contraignantes pouvant être prises pour une partie du public visé.

Mineurs de passage, mineurs installés

D'après les différentes associations, en un an (de février 2017 à février 2018), environ 300 MNA marocains seraient passés par la Goutte d'or. Selon les observations partagées, et au-delà des différenciations s'expliquant par les origines géographiques, on distingue parmi eux deux catégories de jeunes marocains présents dans le quartier :

- des jeunes installés depuis plus d'un an pouvant avoir une certaine emprise sur les nouveaux venus ;
- des mineurs de passage primo-arrivants ou pratiquant des allers-retours.

Le groupe présent depuis plus d'un an est surtout composé de majeurs de Fès dont certains continuent à se déclarer mineurs, davantage ancrés dans la délinquance et qui gèrent mieux leur consommation de produits stupéfiants. Ils vivent dans des squats du 18^{ème} et du 19^{ème} arrondissement de Paris. D'après les entretiens, ils sont surtout spécialisés dans les cambriolages et utiliseraient probablement des plus jeunes pour entrer dans des pavillons de banlieue. Ces éléments déclaratifs, peuvent être recoupés avec des interpellations policières, depuis près d'un an, pour des cambriolages effectués par des jeunes marocains à Paris et en région parisienne (77, 78, 91 et 94). Ces « équipes » sont souvent désignées par la presse locale comme appartenant aux « gangs des bledards »⁴⁸. Le même *modus operandi* est utilisé :

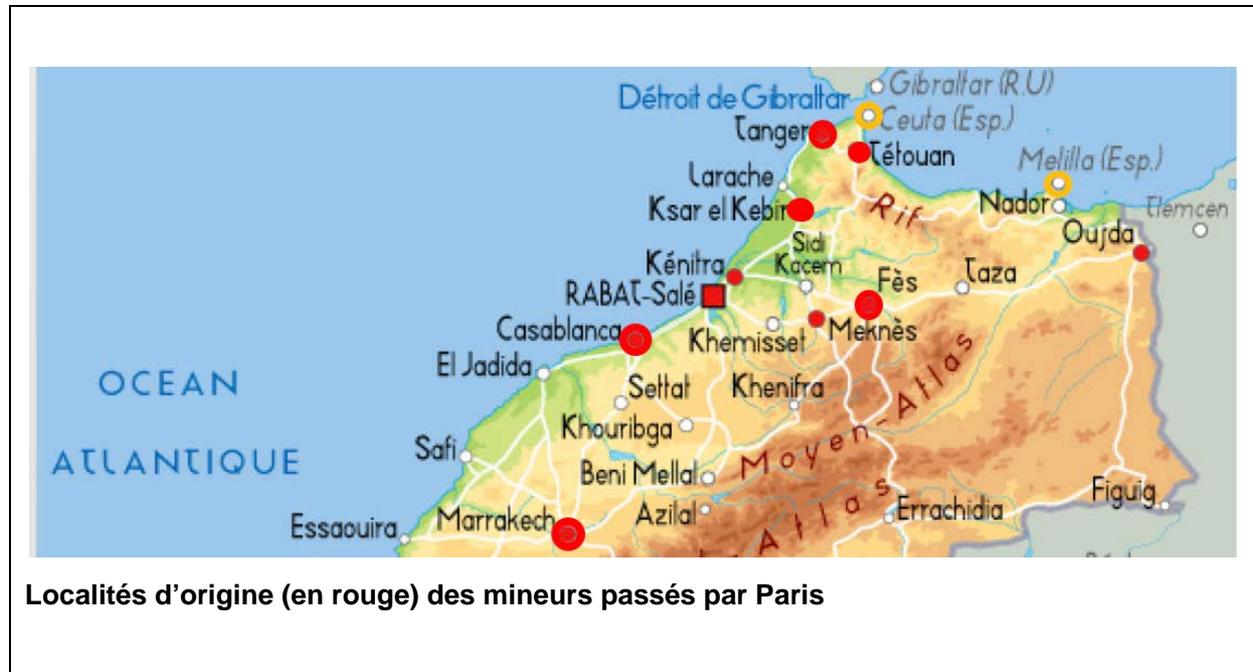
- utilisation de mineurs très jeunes (à partir de 9 ans déclaré) ;
- effraction simple en brisant une porte vitrée ou une fenêtre ;
- vol d'appareils multimédia, d'argent liquide et de bijoux ;
- consommation des denrées alimentaires et d'alcool trouvés sur place, voire installation *in situ* pour quelques jours.

Bien que ces éléments soient très partiels, ce type de vols nécessite une organisation allant du repérage des maisons jusqu'au recel des produits volés. Cela démontre *a minima* que ces mineurs ne sont pas totalement indépendants et que leurs activités ne se limitent pas à de la délinquance de subsistance.

Les profils des jeunes de passage à Paris pour quelques semaines ou qui pratiquent des allers-retours avec d'autres villes françaises ou d'autres pays sont variés. Ils proviennent de différentes villes du Maroc avec une proportion importante de mineurs originaires de Tanger, de Fès et de Casablanca, issus des quartiers

⁴⁸ https://actu.fr/ile-de-france/thorigny-sur-marne_77464/thorigny-sur-marne-quatre-membres-gang-bledards-interpelles_13302996.html

présentant des caractéristiques pouvant favoriser le départ des mineurs (cf supra « Les raisons du départ »).



Sur la base des observations réalisées⁴⁹, nous pouvons estimer la répartition des mineurs passés par Paris selon leurs profils sociologiques de la manière suivante :

- 40% proviennent de familles rurales et néo-urbaines pauvres (avec ou non de la famille en Europe) ;
- 40% sont issus de familles présentant des problématiques de rejet de leur enfant lié à un remariage ou autres (violences intrafamiliales, etc.) ;
- 10% présentent un long parcours d'errance au Maroc avec des comportements d'enfants des rues ;
- 10 % proviennent de familles appartenant aux classes moyennes.

Derrière l'étiquette « MNA marocains » se cache de fortes disparités entre les jeunes sur le plan scolaire, sur les liens qu'ils entretiennent avec leur famille, sur la présence ou non de proches en Europe. En fonction de l'âge de départ, des traumatismes vécus sur la route (violence, abus sexuels), du niveau de consommation de produits stupéfiants, leur capacité à évoquer leur situation actuelle et passée est très variable, tout comme celle à se projeter dans l'avenir. Les mêmes éléments affectent leurs ressources psycho-sociales, les exposant à des difficultés à respecter des règles et à se socialiser. La grande majorité de ces jeunes n'ont pas de projet migratoire précis.

⁴⁹ En lien avec les observations de Mercedes G. Jiménez-Álvarez.

Ils revendiquent une certaine liberté et chaque pays est analysé selon ses avantages et ses inconvénients. Ainsi, la protection de l'enfance est souvent perçue comme un service. Ces jeunes peuvent évoquer tour à tour l'Allemagne où la prise en charge dans un centre s'accompagne d'un pécule et des soins, l'Espagne où il est possible d'obtenir des papiers, la Suède pour bénéficier d'un appartement, etc. Chaque ville européenne est également décrite par les « opportunités économiques » qu'elle offre : Barbès grâce à ses receleurs, Göteborg et ses circuits pour la revente de drogue, etc.

Addiction et sous-traitance d'actes délinquants

Derrière ce discours de « liberté », à Paris comme ailleurs, leur réalité quotidienne est bien différente. A Barbès, ces mineurs s'installent dans un quartier où la vente de drogues et de cigarettes de contrebande est très présente. Au-delà de ces activités anciennes, d'autres activités semblent en augmentation depuis l'arrivée de ces enfants : le recel de téléphones portables, d'appareils multimédia et de bijoux. Leur participation à des circuits de vols et de recel dans un quartier connu pour ses activités organisées accrédite l'hypothèse selon laquelle ces jeunes présentent un intérêt pour des organisations délinquantes locales. Si des épisodes de violence entre les groupes installés depuis plusieurs années et ces mineurs peuvent laisser penser qu'ils nuisent à certains « business », l'intensité de l'activité délinquante des plus jeunes révèle une forme d'acceptation par des groupes criminels locaux trouvant un intérêt à leur présence sur le territoire de la Goutte d'Or.

Très peu de mineurs marocains semblent se livrer la vente à la sauvette de cigarettes et de haschich, très visibles dans le quartier. Ces activités semblent surtout pratiquées par des mineurs et majeurs algériens primo-arrivants originaires d'Alger, d'Oran ou d'Annaba. L'état psychique et physique des mineurs marocains, ainsi que leur niveau de consommation, les rendent peu aptes au travail de revendeurs qui nécessite d'être présents au même endroit sur des amplitudes horaires très importantes. Les mineurs marocains sont utilisés de manière nettement plus opportuniste par les receleurs les incitant à opérer des vols à l'arraché (téléphone portable, bijoux et autre). Les modes d'emprise reposent majoritairement sur leur poly-dépendance (ecstasy, benzodiazépines, haschich et autres), qui est encouragée et s'en trouve renforcée. Lors de notre recherche, nous avons effectué des maraudes à la Goutte d'or avec des associations et des chercheurs d'autres pays européens. Tous nous ont indiqué qu'ils n'ont jamais vu ces mineurs (dont certains qu'ils connaissaient) consommer autant de produits aussi intensément. D'après les éducateurs de rue, lorsque de nouveaux mineurs viennent sur le quartier, de l'ecstasy, rebaptisée fusée en arabe et du Rivotril leur sont immédiatement proposés. Ces mineurs « sous produits », étant totalement désinhibés, ils deviennent très facilement utilisables pour des vols à la personne. Pour les personnes qui

recupèrent le produit de leur vol, les marges sont très conséquentes. Ces mineurs sont parfois payés en « produits » ou en numéraire. Leurs téléphones volés sont rachetés une vingtaine d'euros puis revendus 4 à 5 fois plus cher par les receleurs. Le risque pénal est quasi-nul, compte tenu de leur jeunesse, réelle ou déclarée, qui rend toute procédure pénale inopérante au-delà de l'interpellation et de la retenue. Cet état de dépendance entretenue les incite à voler quotidiennement et sans limites pour satisfaire leur consommation. Ces jeunes, en fonction de leur niveau de consommation et de leur groupe d'appartenance se voient « sous-traiter » des formes de délinquance, pratiquent des vols pour leur propre compte, ou commettent des actes contraints comme nous le verrons dans la partie sur la traite des êtres humains.

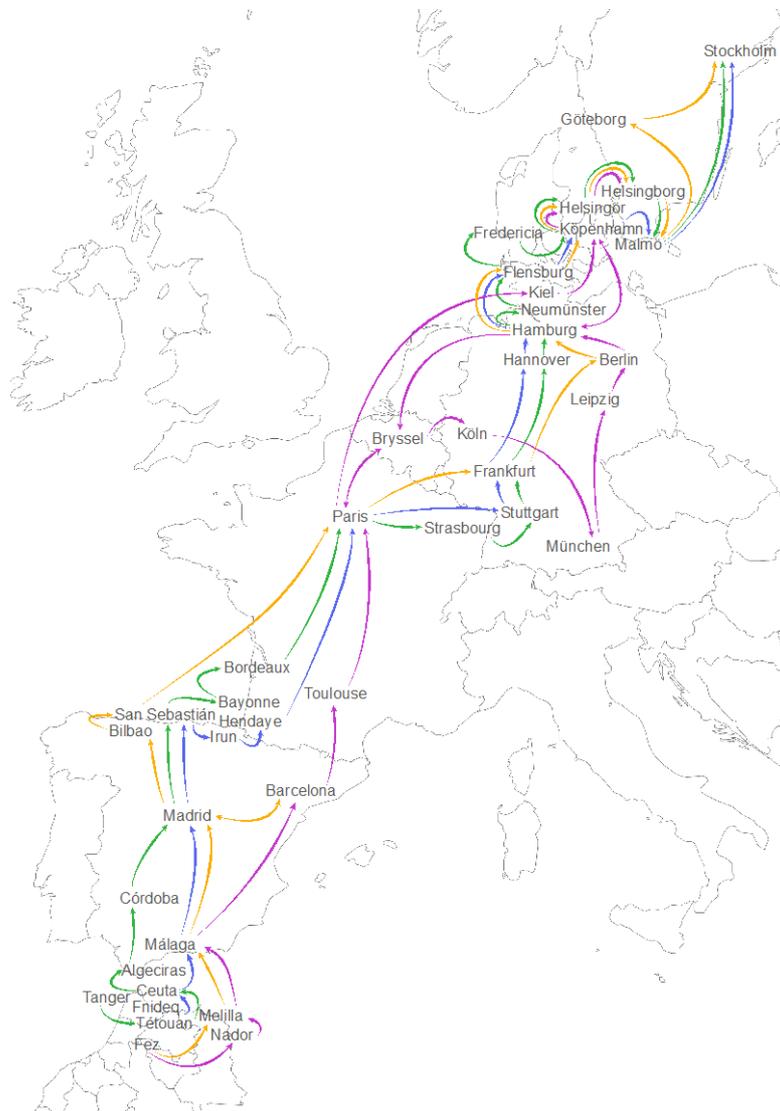
Les formes de délinquance qu'ils pratiquent consistent en du vol à l'arraché, du vol dans le métro ou à la sortie des bars le vendredi soir et le samedi soir, des cambriolages en indépendant (surtout dans le quartier) ou en équipe (en banlieue). Des jeunes seraient aussi recrutés en tant que rabatteurs pour la revente de drogues chimiques, mais également comme cobayes pour tester des ecstasys produits localement, comme l'a relaté un jeune aux autorités suédoises.

La prostitution masculine et les abus sexuels sont aussi présents. Les comportements sexualisés de certains jeunes notamment à l'égard des éducatrices, même chez les très jeunes, leurs difficultés à parler de certains aspects de leurs parcours, évoquant des « problèmes » rencontrés sans plus de détails, les rétributions que nécessitent tout accès à un squat, accréditent cette hypothèse. Les quelques filles⁵⁰ affiliées aux groupes, rencontrées par les éducateurs du CASP semblent également subir des violences sexuelles, et cela même si les discours et attitudes des jeunes évoquent des relations « choisies ».

IX) Déplacements en Europe : entre prises en charge et délinquance

Les travaux⁵¹ de Maria won Bredow portant sur 4 monographies de jeunes sur une période de 3 ans démontrent une mobilité extrême en Europe :

⁵¹ Maria won Bredow "De kan alltid hitta mig" Studie om människohandel och utsatta barngruppers livsvillkor, Länsstyrelsen i Stockholm, 2018 accessible en suédois sur



Parmi les 4 parcours étudiés, ces jeunes sont passés par plus de 15 villes en Europe avec des pressions plus ou moins fortes selon les situations. Lors de nos différentes missions, nous avons pu retracer le parcours de jeunes rencontrés à Barbès. Certains font des allers-retours réguliers avec l'Allemagne, d'autres avec l'Espagne. Plusieurs jeunes ont été pris en charge plus d'un an en Suède, etc. Les situations sur lesquelles nous avons travaillé démontrent que dans la très grande majorité des cas, ces jeunes ont fait l'objet d'une ou plusieurs prises en charge. En Espagne, ils restent plusieurs mois dans des foyers afin de démarrer une procédure pour l'accès à un titre de séjour. Par la suite d'autres prises en charge ont eu lieu pendant quelques semaines ou quelques mois en Allemagne, en Norvège ou en France dans

<http://www.lansstyrelsen.se/Stockholm/SiteCollectionDocuments/Sv/publikationer/2018/R2018-03-De-kan-alltid-hitta-mig-WEBB.pdf>

une autre ville par la PJJ ou l'ASE. Montpellier est souvent citée. Enfin, avec un partenaire suédois venu à Barbès en février, parmi la quarantaine de jeunes présents ce jour-là, nous avons pu identifier que 8 d'entre eux avaient été pris en charge en Suède avant de venir. Un était même resté plus de 3 ans dans une famille d'accueil et faisait l'objet d'une recherche par les services sociaux suédois (il est depuis retourné en Suède).

En raison de l'utilisation d'alias, que ce soit dans d'autre pays d'Europe ou en France les autorités françaises de protection de l'enfance (PJJ et ASE) sont souvent dans l'incapacité de retracer les prises en charge antérieures.

H s'est fait interpeler suite à un vol avec violence. Déféré par le Parquet des mineurs de Paris, il a été condamné par un juge des enfants et incarcéré au quartier des mineurs de Fleury-Mérogis. Le manque de places a entraîné son départ vers un centre fermé en Normandie. Au bout de quelques semaines, H a réussi à s'enfuir puis est revenu dans le quartier de la Goutte d'or. Bien qu'il fasse l'objet d'une recherche par les autorités judiciaires en raison de son évasion et malgré une présence policière renforcée et la présence d'équipes de rue, H a pu rester plusieurs semaines sur le quartier sans que la PJJ, l'ASE ou la justice réussissent à faire le lien.

Fonctionnement de cette mobilité

Les informations sur le degré d'organisation de cette mobilité sont très contradictoires selon les interlocuteurs. Certains y voient une débrouillardise qui interroge lorsque certains mineurs ont 10-11 ans, d'autres y voient une mafia très structurée qui semble là aussi peu plausible par rapport au fonctionnement de ces jeunes. Quelques éléments factuels aident à y voir plus clair. En Espagne, le responsable du foyer d'Algesiras nous a expliqué que sur les 1300 mineurs accueillis en 2017, 600 avaient fugué. Une grande partie aurait été directement récupérée en voiture pour être amenée en Catalogne ou dans le Pays basque espagnol. Des récits de jeunes indiquent qu'ils ont été conduits de Toulouse à Paris par des compatriotes, etc. Malgré une base logistique évidente, cette mobilité n'est pas forcément organisée par des réseaux criminels. Il s'agit, d'après les entretiens que nous avons pu mener, de relais communautaires présents dans les différentes villes qui feraient payer leurs services de « transport » pour des mineurs comme pour des adultes. Le choix des villes se fait la plupart du temps à travers les échanges sur les réseaux sociaux : tel jeune explique qu'à Frankfort ou à Zurich on peut faire beaucoup d'argent en postant une photo de lui avec des liasses de billets. Ses copains du quartier ou de route décident alors de le rejoindre. Ces mineurs ne sont pas toujours transportés par des chauffeurs, ils voyagent selon les endroits en train ou en bus le

plus souvent en petits groupes de 3 à 10 jeunes. En fonction des rapports hiérarchiques au sein du groupe, la décision repose la plupart du temps sur une personne qui a l'ascendant sur les autres. Elle peut être majeure ou mineure. Arrivé dans une ville, le groupe est pris en charge par des compatriotes installés depuis plusieurs années. Ces compatriotes utilisent alors ces mineurs pour leurs trafics locaux ou sont en lien avec des groupes criminels mieux implantés qui vont expliquer aux mineurs ce qu'ils doivent faire pour gagner de l'argent et/ou payer leur consommation. Chaque ville a donc sa spécificité. A Montpellier, ces jeunes sont utilisés par des jeunes du quartier de Plan Cabane pour de la revente de drogues et des cambriolages, à Barcelone ils « travaillent » pour des compatriotes sur des cambriolages et du pickpocketing, à Hambourg et Göteborg ils convoient la drogue d'un point à un autre de la ville, etc. Cette expérience de la mobilité leur permet de faire des choix entre d'un côté les différents types de prise en charge proposés par les institutions de protection de l'enfance des pays respectifs perçus comme des services et de l'autre côté les opportunités pour faire de l'argent. Pour ce dernier aspect, la présence de groupes criminels locaux plus ou moins bien implantés localement, la violence exercée, la répartition des gains ainsi que la réponse des autorités policières et judiciaires conditionnent la durée du séjour dans telle ou telle ville.

Les mineurs qui sont à Barbès se plaignent des conditions difficiles et de la violence mais expliquent qu'ils peuvent faire beaucoup d'argent et qu'il est très facile de revendre les produits volés. Après des périodes d'activité intense à Barbès, certains partent se reposer dans une autre ville en France, dans un centre en Allemagne ou ailleurs, puis reviennent au bout de quelques semaines « faire de l'argent » à Barbès.

X) Traite des êtres humains

Comme nous l'avons expliqué, ces mineurs oscillent entre actes contraints, soustraitance de délinquance et opportunisme. Si la question de la traite des êtres humains doit se poser, en l'absence d'une organisation criminelle unique, elle demeure difficile à prouver. Ces mineurs semblent connaître des exploitations temporaires davantage que continues. Ces formes d'exploitation (contrainte au vol et à la vente de drogue) ne sont pas toujours connues par les policiers (en charge de l'identification des victimes en France) car les jeunes ne donnent aucune information par peur de représailles ou parce qu'ils ne souhaitent pas bénéficier d'une protection en France. De manière générale, dans l'Union européenne à l'exception du Royaume Uni, les enfants victimes ne sont que très peu identifiés. En Espagne, lors du 1^{er} cycle d'évaluation du GRETA (groupe d'experts du conseil de l'Europe) en

2012, seuls 6 mineurs ont été identifiés comme victimes de TEH. En France, le deuxième rapport d'évaluation du GRETA, en 2017, indique qu'il n'y a pas de sources statistiques fiables : « *L'absence de statistiques nationales sur le nombre de victimes de traite identifiées ne permet toujours pas d'avoir une idée précise de la situation et de dégager des tendances. Les seules statistiques actuellement disponibles sont celles de l'Office central de répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) qui portent sur les victimes de proxénétisme et d'exploitation sexuelle, sans distinguer les victimes de traite.* »⁵². Cet état de fait explique selon nous le peu de situations de TEH en Europe concernant les MNA marocains. Actuellement, seules les autorités suédoises ont recensé des situations de TEH et ont placé des enfants marocains pour risque de traite des êtres humains. Dans la majorité des cas, l'emprise est due à de la servitude pour dette directe ou indirecte comme l'illustre le cas suivant.

Cas 1 : *Le jeune D., placé depuis 3 ans en Suède dans une famille d'accueil, est parti du jour au lendemain. Il a expliqué avant son départ que sa famille était menacée et qu'il devait leur envoyer 3000 euros sans donner plus d'informations. D'après différents recoupements, cette dette serait liée à une demande de rançon. Le petit frère de D. après avoir réussi à passer clandestinement en Espagne aurait été kidnappé près de Grenade par des compatriotes. Une demande de rançon de 3000 euros a alors été faite à sa famille. Pour trouver cette somme, ce jeune est parti à Paris en espérant pouvoir réunir l'argent très rapidement en commettant des vols. Lors d'une visite de terrain des Suédois à Paris, le jeune D a pu être repéré et finalement protégé en Suède.*

En raison des différentes définitions concernant la traite des êtres humains et des pratiques judiciaires et policières, ce jeune n'aurait probablement pas été considéré comme à risque de TEH en Espagne, en France ou en Allemagne.

Cas 2 : *Le jeune M, arrivé à Stockholm, est amené par un copain qu'il connaît du Maroc dans un appartement où des majeurs algériens lui confisquent ses papiers et le menacent. Pour récupérer ses documents, ils lui demandent de revenir dans une semaine avec 4500 euros. Incapable de réunir cette somme, M se retrouve ensuite*

⁵² Rapport concernant la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la France DEUXIÈME CYCLE D'ÉVALUATION Adopté le 31 mars 2017 Publié le 6 juillet 2017, Conseil de l'Europe, Strasbourg. Accessible sur <https://rm.coe.int/rapport-concernant-la-mise-en-oeuvre-de-la-convention-du-conseil-de-l-168073c728>

contraint de voler sous la menace de violences physiques. Les majeurs l'obligent à déposer une demande d'asile sous une fausse identité et avec un faux récit. M n'osait pas aller voir les autorités car il redoutait d'être éloigné vers le Maroc.

Dans ce cas, les adultes, qui exploitaient ce mineur, maîtrisaient parfaitement le système suédois. Ils résidaient en Suède légalement depuis de nombreuses années.

Au cours de nos entretiens avec des jeunes et des associations en France et en Europe, plusieurs situations semblent pouvoir relever de la traite des êtres humains. Certains mineurs font la mule (transport de drogue) en train entre Paris et Marseille ou entre les Pays-Bas et l'Allemagne. D'autres sont utilisés pour alimenter des points de deal (Allemagne et Suède). Souvent ils se sont retrouvés endettés car de la « marchandise » qu'ils devaient transporter leur a été volée par des inconnus (appartenant au réseau).

Enfin, s'agissant de la structuration ou non de réseaux européens, les travaux de Maria won Bredow⁵³ indiquent que des jeunes sont venus à Stockholm pour échapper à des réseaux qui les recherchaient et qui semblaient être présents dans de nombreuses villes européennes. Lors d'un entretien, un jeune nous a confié qu'il devait partir au plus vite de Barbès car il se sentait menacé. Pour brouiller les pistes, il a indiqué aux autres jeunes de son groupe devoir aller à Barcelone. En réalité, il s'était organisé pour rejoindre une autre ville en Europe où il avait des membres de sa famille. Il avait peur d'être retrouvé. Il n'avait aucune confiance dans les protections officielles, quel que soit l'État pouvant les prodiguer. Bien qu'il soit difficile de tirer des conclusions sur la présence de réseaux dans de nombreuses villes européennes, les échanges, qu'entretiennent les jeunes grâce aux réseaux sociaux, créent un sentiment d'une présence et d'un contrôle sur tout le continent, notamment chez ceux qui cherchent à fuir une menace.

⁵³ Maria won Bredow "De kan alltid hitta mig" Studie om människohandel och utsatta barngruppers livsvillkor, Länsstyrelsen i Stockholm, 2018

XI/ Recommandations

1. Renforcement des connaissances sur l'accroche et le travail de rue,

Les problématiques posées par ces mineurs sont très récentes pour les intervenants publics et associatifs du champ de la protection de l'enfance en France. Par beaucoup d'aspects, ces mineurs ont un comportement d'enfants des rues (hiérarchie au sein des groupes, poly-toxicomanies, abus sexuels, etc.). Les approches éducatives développées par différentes ONG avec des enfants des rues au Mali, aux Philippines ou ailleurs peuvent favoriser l'élaboration d'outils éducatifs et contribuer à adapter les dispositifs existants. Il nous semble intéressant que cette réflexion s'organise de manière opérationnelle avec des formations, des échanges d'éducateurs de rue, etc.

2. Renforcement de la prise en charge des problématiques sanitaires et psychologiques

Travailler à améliorer l'état de santé de ces jeunes relève d'un impératif sanitaire mais constitue également un levier pour renforcer l'accroche et la création de lien. Leur demande de soins, suite à des blessures bénignes ou plus sérieuses, ont été ainsi prises en compte par tous les acteurs intervenant dans la rue. Pour y répondre, les équipes d'éducateurs de rue de Hors la Rue et du CASP ont été renforcées par des infirmiers en mesure de dispenser des soins primaires dans la rue. En revanche, l'accès à des soins plus importants, le traitement en addictologie, ou les besoins thérapeutiques ont révélé l'inadaptation des dispositifs actuels pour ce public. Une réflexion avec les professionnels de santé semble nécessaire pour la mise en place de solutions adaptées.

3. Création d'un réseau d'acteurs en France avec les villes concernées (mise en place d'échanges opérationnels ASE /PJJ – organisation d'une journée d'échange avant l'été)

L'extrême mobilité de ces jeunes nous amène à avoir une réflexion innovante quant à l'accompagnement qui pourrait être proposé aux mineurs marocains. Tous les acteurs (police, justice, protection de l'enfance, collectivité...) se retrouvent impuissants et isolés face à cette problématique. Le besoin de connaissance et d'outils de travail sur le sujet afin de trouver les réponses les plus adaptées tant au niveau de l'État que des collectivités territoriales est partagé par tous. Une rencontre au niveau national avec l'ensemble des administrations et des collectivités locales concernées pourrait être organisée afin d'élaborer des outils d'échanges d'informations sur les jeunes, étape préalable pour un véritable suivi de leur parcours au niveau national.

4. Création d'un réseau d'acteurs européens - identification des parcours et méthodologies d'intervention

Lors de nos différentes missions nous avons pu constater que :

- La majorité des jeunes ont connu des prises en charge dans d'autres pays d'Europe (Espagne, Suède, parfois Allemagne) ;
- Certains gardent des liens avec des éducateurs ou des associations en Europe,

Sur le plan éducatif, la création de liens de confiance et la compréhension des parcours des jeunes sont des points essentiels pour travailler à des solutions de protection à moyen terme. Bien que certains jeunes aient séjourné dans plus d'une quinzaine de villes européennes, nous avons identifié un nombre restreint de structures qui les ont pris en charge. Il est donc assez aisé d'identifier les foyers par lesquels des mineurs sont passés quand ils évoquent un séjour à Madrid ou à Stockholm par exemple. Ces jeunes ont parfois gardé des liens forts avec les travailleurs sociaux de ces structures. Une rencontre entre ces acteurs de terrain est un préalable pour la mise d'un suivi transnational.

La venue d'une délégation suédoise en mai doit permettre un premier temps de réflexion sur ce sujet.

5. Identification des mineurs au niveau de la justice (Espagne / Suède)

En Espagne, un travail d'identification est systématiquement effectué lors de la prise en charge d'un mineur. La procédure d'accès à la demande d'un titre de séjour en tant que mineur ou majeur nécessite la présentation d'un passeport et de documents complémentaires comme le livret de famille, l'attestation de domicile au Maroc, etc. Ces éléments indiquent que l'Espagne connaît l'identité réelle de la plupart des jeunes présents sur le sol parisien et français. Dans le cadre de suivi judiciaire, un rapprochement avec les autorités espagnoles, permettrait de lutter contre le système des alias, des fausses déclarations d'âge, etc. A Bayonne, un travail d'identification sur plusieurs situations a pu déjà se faire sur la base d'accords transfrontaliers avec l'Espagne. Sur le plan éducatif, cette mesure aurait aussi l'avantage de ne pas donner un sentiment de toute puissance aux jeunes et de leur permettre de prendre conscience des conséquences de leurs actes.

6. Réflexion sur des prises en charge contenantes

Les exemples suédois et espagnol sont des pistes intéressantes quant à la réflexion à explorer quant aux prises en charge plus contenantes. L'installation dans la rue d'enfants de 10 à 12 qui présentent des poly-toxicomanies a démontré une incapacité de la protection de l'enfance en France à pouvoir les protéger et les soigner de leurs addictions. Cette incapacité s'explique en premier lieu par l'absence de structures adaptées assurant une prise en charge contenante tout en les

éloignant réellement et sur une période de temps suffisante des autres jeunes qui souhaitent les maintenir sous leur coupe.

7. Recherche de liens familiaux (Maroc) et ou diaspora

Les parcours de vie antérieurs, les motivations de départ, les liens que ces jeunes entretiennent ou non avec leurs familles, sont autant d'éléments essentiels à la compréhension des parcours de ces mineurs et à l'établissement d'un projet de vie. Il est donc indispensable de pouvoir mener des enquêtes sociales dans son environnement familial, lorsqu'un jeune a pu être identifié.

Lors de nos missions en Espagne et au Maroc, nous avons pu identifier des associations qui ont développé cette compétence. Au regard de la multiplicité des lieux d'origine (Fès, Tanger, Casablanca, Rabat...), il sera nécessaire de travailler avec plusieurs structures dont la zone d'intervention sera préalablement définie.

8. Prévention au Maroc

Les jeunes proviennent de quartiers défavorisés de Tanger, Fès Casablanca... Dans ces nouveaux quartiers, les équipements en faveur de la jeunesse sont peu développés par rapport aux besoins. Quelques efforts ont été entrepris par les autorités avec la création de centres sociaux, cependant leur capacité d'accueil reste très limitée. Les constats sont les mêmes concernant les équipements sportifs, les transports publics, les espaces culturels, etc. Rapidement déscolarisés, souhaitant rapidement gagner de l'argent pour payer leurs consommations, certains jeunes commencent à voler des portables au Maroc. Nous avons pu identifier des structures qui travaillent déjà sur la question de la prévention dans ces quartiers. Ainsi, à titre d'exemple, l'AMESIP est en train de finaliser un projet à Fès qui sera opérationnel en septembre 2018.

Ces initiatives pourront être soutenues même si les résultats ne seront pas immédiats et ne pourront se mesurer qu'à moyen voire long terme.

Bibliographie

María Antúnez Álvarez Nora Driss Cotilla Rosa García Rodríguez Sara Olcina Vilaplana *De niños en peligro a niños peligrosos: una visión sobre la situación actual de los menores extranjeros no acompañados en Melilla*, Melilla, 2016.

Violeta Assiego, *Analizar los sistemas de protección de los Menores Extranjeros no Acompañados (MENA) mediante una aproximación a la situación de los menores en tránsito en Melilla desde la perspectiva de las violencias que padecen*. Master de fin d'étude à l'Université pontificale de Madrid, 2017

Mohamed Beriane, *Marocains de l'extérieur, Fondation Hassan II pour les Marocains vivant à l'étranger*, Rabat, 2013.

Maria won Bredow, *De kan alltid hitta mig" Studie om människohandel och utsatta barngrupper livsvillkor*, Länsstyrelsen i Stockholm, Stockholm 2018

Laurence Boutreux « A Melilla la nuit, des enfants font le "riski" vers l'Europe » In AFP, 08 juin 2017

Jose Carlos Cabrera Medina « *Mentoring o acompañamiento para la inclusión de jóvenes migrantes* » In El pueblo de Ceuta, juin 2015

Norma Montesino Parra, Mercedes G. Jiménez-Álvarez "Child mobility and transnational responses", In Transnational Social Review 5:3, 332-337, 2015

Mercedes G. Jiménez-Álvarez « Externalización fronteriza en el Mediterráneo Occidental: movilidades, violencias y políticas de compasión » In *Revista de Dialectología y Tradiciones Populares*, vol. LXX, n. o 2, pp. 307-314, juillet-décembre 2015

Daniel Senovilla Hernandez, *Promouvoir les droits des mineurs non accompagnés et sans protection en Europe*, rapport PUCAFREU, Poitiers, 2013

UNICEF Maroc, *Nouveau visage de la migration. Les mineurs non accompagnés. Analyse transnationale du phénomène migratoire des mineurs marocains vers l'Espagne*, Rabat 2005.

Empez Vidal, Núria , "¡Solo valiente!" Los menores que migran solos de Marruecos a Cataluña , Thèse de Doctorat, Université Autonome de Barcelone, 2015.

Annexe : Liste des personnes avec qui nous sommes entretenues

Certaines personnes que nous avons interrogées n'ont pas souhaité que leurs noms apparaissent

France

Rennes :

- 2 représentants du renseignement départemental et 1 de la direction départementale de la sécurité publique (Ministère de l'Intérieur)
- Le responsable et des éducateurs(3) du Service au Pôle Précarité Insertion (Ville de Rennes)
- La permanence de la cellule Mineurs Non Accompagnés (Conseil Départemental d'Ille et Vilaine) 3 éducateurs et la responsable
- M. Morvan, ancien responsable de la cellule MNA
- Le procureur de la République de Rennes
- Équipe PJJ) (éducateurs, psychologue, responsable)
- 2 travailleurs sociaux d'Optima (acteur qui intervient dans le champ de la médiation sociale) et échanges téléphoniques avec le responsable
- Des entretiens ont pu être menés auprès de 3 mineurs marocains et 1 mineur algérien dans la rue
- Des entretiens auprès de 2 mineurs pris en charge
- Des entretiens auprès de 10 jeunes majeurs (Puzzle, République)
- Grégoire Kotras, ancien responsable du Service Prévention de la Délinquance – Médiation (Ville de Rennes) et de la Mission Prévention Spécialisée (Rennes Métropole) et Sandrine Landais, Chargée de mission - Prévention de la Délinquance et Médiation – Ville de Rennes
Référente "Occupation illicites de l'espace public" / Référente territorial des quartiers Centre et Ouest.

Brest :

- M. Le Floch, commissaire de police de Brest
- Mme Le Cléziot, Conseil Départemental du Finistère
- M. Botua, Conseil Départemental du Finistère
- M.Mollière, tranquillité publique métropole de Brest
- M.Pichon, tranquillité publique métropole de Brest
- L'équipe du point kerros (dispositif d'accueil des personnes en errance)
- Des éducateurs de la cellule MNA, Conseil Départemental du Finistère
- 4 jeunes pris en charge par l'ASE
- Un jeune majeur au point kerros

Nantes :

- Maxime Boidin, Directeur Enfance Familles, Département de Loire-Atlantique
- Équipe de la cellule MNA Association Saint Benoit Labre

Paris :

- Hors la Rue,
- CASP
- UASA
- PJJ (UEAT, SECJD)
- Ministère de la Justice
- ATMF
- 10 mineurs
- 2 majeurs

Espagne

Melilla

- Save the children.
- Irène, journaliste, El Faro
- José Palacon, journaliste et activiste
- 6 jeunes marocains dont deux filles

Ceuta

- Centre d'accueil de jour pour les mineurs
- Journalistes, éducateurs et activistes (souhaitant garder l'anonymat)
- Entretiens avec 7 jeunes

Madrid

- Violeta Assiego, Sociologue
- Laurence Boutreux, journaliste
- Maria Segurado, Caritas Madrid
- 4 mineurs et 2 majeurs
- Foyer de l'enfance, Hortaleza

Barcelone

- Nuria Empez, anthropologue
- Susana Ferañ, éducatrice
- Albert Parés i Casanova, avocat
- Olga Felis Prósper, juriste DGAIA
- Éducateurs de l'association Gedi
- 2 jeunes majeurs, de retour d'Europe
- 2 mineurs marocains

Maroc

Tanger

- 1 Educateur, congrégation des sœurs de Mère Thérèse Tanger
- Mercedes G Jiménez Association Al Khaima,

- EL OUALI-ALAMI Mohammed, Chargé du Projet TAM - Tanger Accueil Migrants
- Commission national des droits de l'homme, Tanger,
- Ana Habiba Dahbi Jiménez, Responsable Pays Maroc, AIDA Ayuda, Intercambio y Desarrollo
- Ahmed ABOUKRIM, Association D'Appui à L'Unité de Protection de L'Enfance
- Asociación Wasata Sin Fronteras
- Entretiens avec 7 jeunes partis ou souhaitant partir

Fès

- Omar taman, Association Amal,
- Mohamed lyadi, Maroc espoir
- Rouad al mostkebal, leader future.
- Omar sassi. Un conseiller du quartier Hay Amal babsifer
- Hicham ramoch, Ichrak pour le développement,
- Mountacib Ennacir, Les ailes de l'espoir
- Touria Jaidi Bouabid, Amesip
- 2 jeunes revenus d'Europe

Rabat

- Riad HAMROUCHI, Consul adjoint, chef du service des visas
Consulat général de France à Rabat
- Conseil national des droits de l'Homme, Direction Protection des Droits de l'Homme

Remerciements

Fanny Curet, Caritas Maroc, Clément Barberousse, Caritas Maroc, Laurence Boutreux, AFP, Hannes Stegemann, Caritas Maroc, Javier Montes, Délégation Des Migrations (DDM) de Nador Maroc, Rachi Aitali, éducateur et interprète en arabe, Emmanuelle Pascal, interprète en espagnol et cartographe, Sandrine Le Renard, interprète en espagnol Jose Carlos Cabrera Medina, Chercheur et Praticien, Guillaume Lardanchet, Maria won Bredow, chercheuse Stockholm, Christian Frödén, Police suédoise, Jenny Selenius, coordinatrice de lutte contre la TEH, Suède, Sooi Schneider, Association Habibi, Suède, Nadja Dumann, chercheuse, University of Kent Brussels School of International Studies, Driss Elkerchi, Président de l'ATMF, Hors la Rue, Guillaume Lardanchet, Le CASP, L'UASA, TAGA, Cécile Reus, Syndicat de la magistrature, Joana Fdz, activiste, Maroc/ Espagne.